

# Rapport de développement durable.

127

Rapport de gestion 2024

Avant-propos	129	Nous sommes les pionniers du développement durable des transports	156
Le développement durable aux CFF	130	Nous sommes un employeur responsable	164
Contribution des CFF à la réalisation des ODD	134	Index TCFD	172
Objectif climat	136	Index GRI	173
Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement	145		



L'horloge de gare CFF au siège de l'entreprise, à Berne Wankdorf. Dans le cadre de la campagne «Plus vert. À chaque seconde.», la trottoire des horloges des gares de Berne Wankdorf, Zurich, Lausanne et Bellinzone, ainsi que d'une sélection de points de contact numériques, est passée temporairement du rouge au vert.

# «Plus vert. À chaque seconde.»

Madame, Monsieur,

Les CFF assument leurs responsabilités envers l'environnement, les personnes et la société. Notre engagement écologique et social est solidement ancré dans notre stratégie. Depuis 2018, nous poursuivons l'objectif de réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 50% d'ici à 2030. Ce projet a été validé par la Science Based Targets Initiative. Par ailleurs, la population nous a confié la mission ambitieuse d'atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2040.

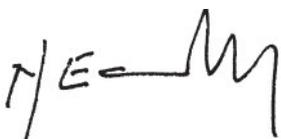
Nous tirons un bilan positif de l'année 2024. La campagne «Plus vert. À chaque seconde.» nous a permis de mettre en lumière l'avantage écologique du train. Fin 2024, les CFF avaient réussi à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation de 45,9% par rapport à 2018. Ils y sont parvenus notamment en utilisant un carburant moins polluant pour leurs quelque 1000 véhicules ferroviaires et machines diesel. Nous avons affiné le calcul de nos émissions indirectes produites au sein de la chaîne d'approvisionnement grâce à des données de meilleure qualité sur les produits et les activités, franchissant ainsi une étape essentielle en vue de la réduction de ces émissions. Nous avons poursuivi avec succès notre programme d'économie d'énergie et atteint l'objectif d'économie de 600 gigawattheures par an. En outre, nous avons lancé un programme en faveur du développement du photovoltaïque sur nos installations.

En 2024, les CFF se sont à nouveau distingués comme un formateur engagé et un employeur favorable à la famille proposant des salaires équitables. La satisfaction et le sentiment de sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs se sont améliorés. Nous avons beaucoup travaillé sur les thèmes de la discrimination, du mobbing et du harcèlement sexuel pour sensibiliser encore plus les personnes à ces sujets. En conséquence, le nombre de signalements s'est inscrit en forte hausse. Toutes ces initiatives nous ont permis de créer un environnement de travail plus inclusif et plus sûr. Nous prenons au sérieux notre devoir de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme au sein de la chaîne d'approvisionnement. Un groupe pluridisciplinaire s'est ainsi penché sur les thèmes des droits de l'homme et les a intégrés dans les processus de gestion des CFF. À cet égard, nous estimons qu'il est indispensable de réaliser des audits sociaux sur les sites de production et de faire évoluer les fournisseurs dont la note en matière de durabilité est faible. Une grande partie des quelque 320 fournisseurs ayant fait l'objet d'une analyse a déjà attesté d'une bonne, voire d'une très bonne évaluation de durabilité.

Les CFF communiquent de manière transparente sur leurs accomplissements et leurs difficultés dans le domaine de la durabilité. Le présent rapport a été rédigé conformément aux normes GRI et aux directives du TCFD. Il aborde les axes prioritaires, les objectifs et les indicateurs qui nous permettent d'évaluer notre progression. Nous nous rapprochons ainsi du reporting européen selon la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD), que les CFF et leurs filiales seront tenus de respecter à compter de 2028.

Nous remercions toutes celles et tous ceux qui contribuent aux efforts que les CFF fournissent pour assumer leurs engagements en matière d'écologie et de responsabilité sociale.

Meilleures salutations



Nicolas Ecoffey  
Responsable Développement de l'entreprise



Christina Meier  
Responsable Développement durable

# Le développement durable aux CFF.

130

En tant que pilier des transports publics, les CFF constituent un moteur essentiel de la transformation de la Suisse en un modèle de développement durable. Nous créons des liens entre les personnes, les régions, les acteurs de l'économie et les espaces de vie naturels, et contribuons ainsi à la qualité de vie et à la compétitivité de la Suisse.

La stratégie 2030 des CFF indique les orientations stratégiques de l'entreprise, notamment les clientes et clients, ainsi que la mission-clé du chemin de fer, à savoir la ponctualité, la fiabilité et la sécurité. Les CFF ont en outre ancré dans leur stratégie l'ambition de jouer un rôle de leader dans le développement durable et d'incarner un chemin de fer à dimension humaine: pour les voyageuses et les voyageurs, pour le personnel et pour la société. Autrement dit, pour toute la Suisse. Il en résulte trois axes d'engagement des CFF en faveur du développement durable.

## Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

Les CFF améliorent leur empreinte écologique et réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, ils misent sur les énergies renouvelables, renforcent l'efficacité énergétique et encouragent le passage à une économie circulaire. Ils favorisent en outre des espaces de vie durables et connectés pour l'humain et la nature en élaborant leurs projets et chantiers de manière responsable ainsi qu'en promouvant la biodiversité.

## Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

Nous offrons à notre clientèle une mobilité sans obstacles et respectueuse de l'environnement ainsi qu'un transport de marchandises durable. Nous veillons à la sécurité, que ce soit en assurant la protection des données ou en limitant les répercussions des changements climatiques. Nous contribuons au transfert modal du trafic vers le rail et assumons notre responsabilité sociale au sein de la chaîne d'approvisionnement.

## Nous sommes un employeur responsable, à dimension humaine.

Nous proposons des emplois porteurs de sens à nos collaboratrices et collaborateurs. Des formations et perfectionnements sur mesure les préparent à l'évolution de leur métier, et nous permettent de conserver le précieux savoir-faire ferroviaire. Nous encourageons une culture de la sécurité exemplaire, et soutenons la santé du personnel tout en renforçant le sentiment d'appartenance grâce à la diversité, l'inclusion et la collaboration constructive avec les partenaires sociaux.

## L'engagement des CFF en faveur du développement durable: thèmes prioritaires et ODD.

### Environnement

Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

**Climat et énergie**



**Économie circulaire**



**Habitats durables**



### Société

Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

**Mobilité durable**



**Sécurité et résilience**



**Achats durables**



### Personnel

Nous sommes un employeur responsable.

**Employeur attractif**



**Santé et sécurité au travail**



**Égalité des chances**



→ Respect de la gouvernance et de la compliance → Reporting transparent → Dialogue avec les parties prenantes

Pour leurs thèmes prioritaires en matière de développement durable, les CFF ont défini les principaux objectifs suivants:

Axe prioritaire	Thème principal	Objectif
Environnement	Climat et énergie	D'ici à 2030, les CFF diviseront par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation par rapport à l'année de référence 2018. (En raison d'adaptations méthodologiques apportées au calcul de ces émissions, les CFF réviseront leurs objectifs et en fixeront de nouveaux en 2025.) D'ici à 2030, ils économiseront 850 gigawattheures (GWh) d'énergie par an par rapport à 2010 et augmenteront l'efficacité énergétique de 30%.
	Économie circulaire	Les CFF ancrent l'économie circulaire dans leurs processus et leur culture d'entreprise, et en font une norme à l'échelle du groupe. Ils évitent les déchets d'exploitation, recyclent les matériaux valorisables et éliminent les déchets spéciaux conformément à la loi.
	Habitats durables	Les CFF entendent, d'ici à 2030, entretenir 20% de leurs talus en les maintenant proches de leur état naturel. Ils appliquent les normes de développement durable aux constructions nouvelles et remplaceront les chauffages à combustibles fossiles par des alternatives renouvelables d'ici à 2030.
Société	Mobilité durable	Les CFF permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en train en toute autonomie. Pour les gares et arrêts qui ne sont pas encore accessibles sans restrictions, ils proposent des solutions transitoires ou de remplacement. D'ici à 2050, ils augmenteront la part du rail dans la répartition modale dans les trafics voyageurs et marchandises.
	Sécurité et résilience	Les CFF traitent les données de leur clientèle conformément aux directives sur la protection des données et augmenteront d'ici à 2026 le degré de maturité de la sécurité de l'information dans toute l'entreprise. Ils réduisent les risques de conséquences des conditions météorologiques sur les personnes ainsi que de dommages causés à l'environnement, aux infrastructures, au matériel roulant, aux bâtiments, aux biens et aux installations.
	Achats durables	D'ici à 2027, les CFF entendent améliorer leur score EcoVadis relatif aux achats responsables en lui faisant atteindre 80 points, et demanderont à leurs fournisseurs, lorsque c'est pertinent, de se soumettre à une évaluation EcoVadis.
Personnel	Employeur attractif	Les CFF comptent parmi les meilleurs employeurs de Suisse. Ils identifient les changements potentiels dans les secteurs professionnels et développent les compétences de leur personnel.
	Santé et sécurité au travail	Les CFF entendent maintenir les accidents professionnels à un faible niveau et stabiliser le nombre de jours d'absence.
	Égalité des chances	D'ici à fin 2025, chaque équipe de direction des CFF sera composée de membres parlant plusieurs langues et d'au moins deux femmes.

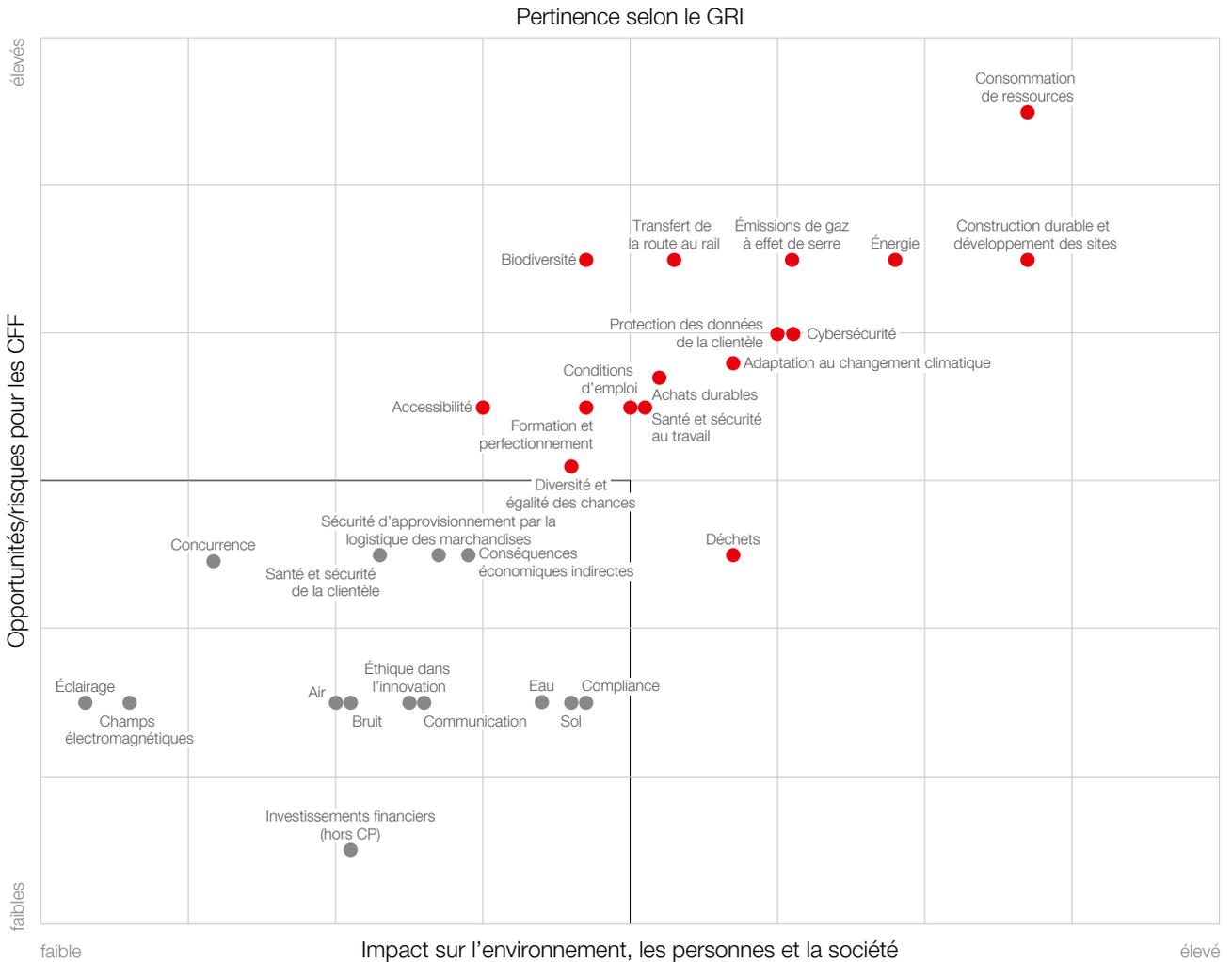
D'autres objectifs et indicateurs relatifs aux thèmes prioritaires sont présentés dans les différents chapitres, à partir de la page 145. Un aperçu des principaux indicateurs est disponible dans le tableau de la page 49 «Indicateurs ESG (Environnement, Social, Governance)».

## Origine des thèmes principaux.

En 2022, les CFF ont entrepris une double analyse de pertinence. À cet effet, ils ont défini 29 thèmes, qui se fondent sur les normes GRI et les ODD d'une part, et sur des critères spécifiques aux CFF d'autre part. Épaulés par une entreprise de conseil externe, des spécialistes internes ont évalué les sujets sur la base des deux dimensions suivantes: la dimension «Opportunités/risques pour les CFF» s'est consacrée aux répercussions d'un sujet sur les finances ou la réputation des CFF. Quant à la dimension «Impact sur l'environnement, les personnes et la société», elle a examiné le degré de gravité, la portée, la réversibilité et la probabilité d'occurrence des effets secondaires imputables à un thème. Par la suite, le projet de matrice de pertinence a été présenté à des parties prenantes externes (ONG, offices fédéraux, associations, etc.) ainsi qu'à d'autres spécialistes internes. Leurs retours ont été consignés dans le cadre d'entretiens individuels et intégrés au projet. Ces derniers ont donné lieu à une matrice de pertinence, qui a servi de base pour définir l'engagement des CFF en matière de développement durable ainsi que les volets thématiques. Enfin, la Direction du groupe a déterminé les axes prioritaires de cette démarche.

132

## Matrice de pertinence.



Le rapport prend désormais en compte les thèmes qui atteignent, dans les dimensions Opportunités/risques ou Impact, une valeur supérieure au seuil de signification, établi à 50% du score. Sur les 30 thèmes, 16 répondent à cet objectif et s'avèrent ainsi pertinents pour le rapport. Pour une meilleure vue d'ensemble, les 16 thèmes ont été associés à neuf thèmes principaux.

Axe prioritaire	Thème principal	Thèmes du rapport sur le développement durable
Environnement	Climat et énergie	Émissions de gaz à effet de serre Énergie
	Économie circulaire	Consommation de ressources Déchets
	Habitats durables	Biodiversité Construction durable et développement des sites
Société	Mobilité durable	Accessibilité Transfert de la route au rail
	Sécurité et résilience	Protection des données de la clientèle Cybersécurité Adaptation au changement climatique
	Achats durables	Achats durables
Personnel	Employeur attrayant	Conditions d'emploi Formation et perfectionnement
	Santé et sécurité au travail	Santé et sécurité au travail
	Égalité des chances	Diversité et égalité des chances

## Au sujet du rapport.

Les CFF publient leurs prestations dans les domaines de l'écologie, de la société et de la gouvernance (ESG) conformément aux GRI Sustainability Reporting Standards et à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). La partie «Rapport du groupe» porte sur les thématiques relatives à l'écologie et à la société sur lesquelles le groupe a travaillé tout particulièrement en 2024. Les objectifs stratégiques, les indicateurs relatifs aux principaux thèmes du développement durable et les risques et opportunités liés au climat sont présentés dans la partie «Rapport de développement durable». Les informations sur la gouvernance se trouvent dans la partie «Gouvernance d'entreprise». Les indications sont valables pour CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse) à l'exclusion des autres filiales et participations. Lorsque les données ou renseignements s'écartent de ce principe de base, cela est précisé séparément. De même, les informations ayant fait l'objet d'une reformulation par rapport à l'année précédente figurent directement à l'endroit correspondant. Les indicateurs présentés sont complétés par le portail statistique CFF sur reporting.sbb.ch. Aucune confirmation externe («external assurance») n'a été demandée concernant les informations ESG dispensées. Les questions et demandes de renseignements sur les contenus de cette partie du rapport peuvent être adressées à Christina Meier, responsable Développement durable CFF: christina.meier@sbb.ch.

# Contribution des CFF à la réalisation des ODD.

134

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies ouvre la voie vers un avenir durable. Les 17 Objectifs de développement durable (ODD), assortis de 169 cibles, sont la pierre angulaire du programme. Ces objectifs doivent avoir été atteints dans le monde entier par tous les États membres de l'ONU à l'horizon 2030, afin de garantir un développement durable sur les plans économique, social et écologique.



## Contribution des CFF à la réalisation des ODD par la Suisse

- très faible contribution
- ■ faible contribution
- ■ ■ contribution moyenne
- ■ ■ ■ contribution élevée
- ■ ■ ■ ■ contribution très élevée



Les CFF, qui comptent parmi les plus grands employeurs de Suisse, sont responsables de 35 500 collaboratrices et collaborateurs. Afin de préserver leur santé et leur bien-être, ils mettent en œuvre un système global de management de la santé. Ils promeuvent les connaissances de leurs collaboratrices et collaborateurs en matière de santé, notamment dans les domaines de la transition numérique et de la santé mentale. Ils fournissent des conditions de travail propices à une bonne santé, en particulier à leurs collaboratrices et collaborateurs âgés et vulnérables.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Santé et sécurité au travail



Les CFF forment des apprenties et apprentis dans toute la Suisse et proposent à leur personnel une large gamme de formations continues en interne. Ils entretiennent et enrichissent ainsi leur savoir-faire ferroviaire spécialisé. Ils permettent à leurs collaboratrices et collaborateurs d'acquérir les compétences nécessaires pour faire face aux changements induits par la numérisation.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Formation et perfectionnement



Les CFF favorisent la reprise d'une activité professionnelle et la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Ils augmentent la proportion de femmes parmi leurs effectifs à tous les échelons hiérarchiques. L'égalité salariale sans distinction de genre, d'âge ou de nationalité est régulièrement attestée aux CFF.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Égalité des chances



Les CFF sont le plus gros consommateur d'électricité de Suisse. L'extension de l'offre ferroviaire va encore accroître leurs besoins énergétiques dans les années à venir. Les CFF s'engagent ainsi à gérer scrupuleusement l'énergie en réalisant des économies, mais aussi en optimisant l'efficacité énergétique et en augmentant la part des énergies renouvelables dans leur consommation. Ils prévoient en outre de produire davantage de courant et de chaleur à partir de nouvelles sources d'énergie renouvelables.

→ Pour davantage d'informations, voir la section Énergie



Aux CFF, de nombreux membres du personnel évoluent dans un environnement exigeant. Afin de garantir la sécurité et de qualité. Avec la CCT CFF et la CCT CFF Cargo, ils offrent à leur personnel des conditions de travail et d'emploi modernes et pérennes. Les CFF, qui sont un des plus grands adjudicateurs de Suisse, collaborent avec des milliers de fournisseurs. Ils s'efforcent de limiter les conséquences négatives de la chaîne d'approvisionnement sur l'environnement et veillent à prévenir les atteintes au droit du travail et aux droits de l'homme au sein de leur chaîne logistique.

→ Pour davantage d'informations, voir les sections Conditions d'emploi, Santé et sécurité au travail et Approvisionnement durable

La Suisse s'est engagée à respecter l'Agenda 2030. Les CFF contribuent à réaliser les ODD en Suisse à travers l'action qu'ils mènent dans le cadre de leur engagement en faveur du développement durable. En premier lieu, ils contribuent de manière significative, via la réduction systématique des émissions de gaz à effet de serre, leur stratégie énergétique et leur offre, à la transition énergétique (ODD 7) et à la protection du climat (ODD 13).

Les CFF ont, en tant que prestataire de mobilité, gestionnaire d'infrastructure, employeur, propriétaire foncier et acheteur majeur, largement participé à la réalisation des ODD suivants: ODD 8 (Travail décent), ODD 9 (Accès sûr aux trains et infrastructure résiliente), ODD 11 (Villes et communautés durables) et ODD 12 (Consommation et production responsables).

Ponctuellement, les CFF contribuent à l'atteinte des ODD suivants: ils s'engagent pour un management global de la santé, une offre étendue de formations initiales et continues, et l'égalité de l'ensemble de leurs collaboratrices et collaborateurs (ODD 3, 4 et 5). Ils encouragent l'égalité des chances de leur personnel et un accès sans obstacle aux trains (ODD 10). Enfin, ils s'engagent à entretenir les remblais de voies et les talus dans le respect de la nature (ODD 15). Pour la pondération des ODD, les CFF se basent sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Les thèmes majeurs pour les CFF sont ainsi en accord avec la «Stratégie pour le développement durable» du Conseil fédéral. Les paragraphes suivants décrivent la contribution des CFF aux différents ODD.

<p><b>9</b> INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p> 	<p><b>10</b> INÉGALITÉS RÉDUITES</p> 	<p><b>11</b> VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p> 	<p><b>12</b> CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p> 	<p><b>13</b> MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES</p> 	<p><b>15</b> VIE TERRESTRE</p> 
					
<p>Les CFF exploitent et entretiennent une infrastructure fiable, robuste et durable. Ils modernisent et perfectionnent leurs installations, bâtiments et véhicules afin de les rendre toujours plus propres et plus respectueux de l'environnement. Ils contribuent au transfert du trafic vers le rail. Les CFF investissent dans les innovations, développent de nouvelles offres ferroviaires et promeuvent le trafic international. Ils traitent en outre les données de leur clientèle avec le plus grand soin et protègent leur infrastructure informatique des cyberattaques.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, Protection des données sur la clientèle et Cybersécurité</p>	<p>Les CFF emploient des collaboratrices et collaborateurs de différentes origines. Ils favorisent l'égalité des chances indépendamment de la langue, du genre et de l'identité sexuelle, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'origine ou de la religion. Ils ne tolèrent aucune forme de racisme ni de discrimination. En outre, les CFF encouragent la diversité dans les équipes et le management et instaurent une culture d'entreprise inclusive. Les voyages en train s'accompagnent d'obstacles physiques et numériques pour les personnes à mobilité réduite ou souffrant de troubles sensoriels. Les CFF permettent d'accéder à leur offre numérique avec le moins d'entraves possible et d'utiliser les transports publics de façon autonome.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Égalité des chances et Accessibilité</p>	<p>Avec leur offre de transport et d'immobilier, les CFF ont une influence majeure en Suisse. Ils aménagent les gares et les sites environnants en centres de mobilité et en quartiers urbains. Ils créent alors non seulement des systèmes de transport sûrs et durables, mais aussi des espaces de travail, de logement et de vie. De cette façon, les CFF encouragent le rapprochement des espaces de vie et économiques, et garantissent l'attractivité de la Suisse en tant que lieu de résidence et de travail. Ils conçoivent et construisent leurs bureaux et habitations dans le respect de normes de développement durable reconnues et s'efforcent de réutiliser les matériaux.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Construction durable et développement de sites et Économie circulaire</p>	<p>Les CFF font partie des plus grands adjudicateurs de Suisse. Tout au long de la chaîne de création de valeur, ils tiennent compte de critères non seulement économiques, mais aussi sociaux et écologiques. Quand ils adjugent des marchés et prennent des décisions d'investissement, les CFF favorisent l'économie circulaire. Ils s'attachent à utiliser intelligemment les ressources naturelles, à limiter leur consommation de ressources, à recourir à des matériaux réutilisables et à augmenter leur taux de recyclage. Ils diminuent la quantité de déchets générés par l'exploitation, ainsi que la consommation de plastique de leur personnel.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Économie circulaire et Approvisionnement durable</p>	<p>Le transfert du trafic vers le rail permet actuellement d'éviter près de 10% des émissions totales de la Suisse. Les CFF contribuent ainsi considérablement à la protection du climat en Suisse. La réduction de leurs émissions de CO<sub>2</sub> en vertu de critères scientifiques fait partie des objectifs de l'entreprise. Les CFF augmentent en outre leur résistance et leur adaptabilité face aux menaces climatiques et aux catastrophes naturelles, et s'ajustent aux répercussions des changements climatiques.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir les sections Transfert de la route au rail, Émissions de gaz à effet de serre et Adaptation au changement climatique</p>	<p>En tant que gestionnaire d'infrastructure majeur, les CFF contribuent certes au morcellement du paysage, mais exploitent en contrepartie un corridor vert le long des rails et prennent des mesures de compensation dans le cadre de projets de construction. Par ailleurs, ils sauvegardent et renaturent les écosystèmes afin de favoriser la biodiversité et de préserver les habitats d'espèces végétales et animales protégées comme menacées.</p> <p>→ Pour davantage d'informations, voir la section Biodiversité</p>

# Objectif climat.

En tant qu'entreprise liée à la Confédération, les CFF entendent assumer leur responsabilité envers l'environnement et la société. Ils présentent donc leurs risques et opportunités liés au climat, conformément aux directives de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD). Ils veulent ainsi montrer à la Confédération et à la population les répercussions du changement climatique sur l'exploitation et les finances de leur activité commerciale.

En 2023, les CFF communiquaient pour la première fois selon les recommandations de la TCFD en indiquant de manière détaillée les risques et opportunités liés au climat et résultant des mesures de protection et d'adaptation qu'ils ont mises en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer la résilience face à l'évolution des conditions climatiques. Ils expliquaient également comment ils entendaient gérer ces risques et opportunités, et citaient les mesures et objectifs qu'ils avaient définis.

Dans le présent rapport de gestion, les CFF s'attardent sur l'ancrage de la protection du climat dans leur stratégie et les objectifs du groupe. Ils parlent également de l'avancement des mesures qu'ils ont engagées pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Enfin, ils expliquent comment ils identifient et gèrent les risques liés au climat, et présentent en détail les analyses des risques relatives aux effets du changement climatique qui ont été menées au cours de l'exercice sous revue, ainsi que les bases sur lesquelles reposent ces analyses.

Au cours de l'exercice sous revue, les CFF ont présenté au Conseil d'administration la procédure qu'ils prévoyaient non seulement pour mettre en œuvre les prescriptions relatives à la loi sur le climat et l'innovation, mais aussi pour atteindre, en tant qu'entreprise liée à la Confédération, l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2040. En 2025, ils entendent poursuivre leurs analyses sur les répercussions financières du changement climatique afin de définir de nouvelles mesures d'adaptation. Ils publieront les conclusions dans les prochains rapports.

## Stratégie climatique des CFF.

Objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue d'atteindre le zéro net

### Objectifs de la stratégie climatique (année de référence 2018)

-50% d'émissions de GES d'ici à 2030 pour les scopes 1 et 2, ancrés dans l'objectif du groupe «Viabilité écologique» (En raison d'adaptations méthodologiques apportées au calcul des émissions de gaz à effet de serre, les CFF remanieront les objectifs et en définiront de nouveaux en 2025.)

-92% d'émissions de GES d'ici à 2040 pour les scopes 1 et 2

Zéro émission nette dès 2040 pour les scopes 1 et 2 avec émissions négatives

-30% d'émissions de GES d'ici à 2030 pour le scope 3

Émissions en amont: env. 1,2 million de t CO<sub>2</sub>e générées par les acquisitions, travaux de construction, etc.

**Efficacité énergétique**  
En lançant leur programme d'économies d'énergie, les CFF entendent, d'ici à 2030, améliorer leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010. Cela correspond à une économie de 850 GWh par an, soit la consommation électrique annuelle d'environ 200 000 foyers. De 2030 à 2050, l'efficacité énergétique sera améliorée de 300 GWh supplémentaires pour atteindre 1150 GWh par an.

Remplacement de chauffages, véhicules routiers, locomotives diesel, chauffages d'aiguilles

Les CFF utilisent 100% d'énergies renouvelables.

Objectif climatique

Zéro net 2040

**Objectif n°13 de la stratégie des CFF**  
Asseoir notre avantage écologique, réduire systématiquement toutes les émissions de gaz à effet de serre et diviser par deux celles liées à l'activité d'ici à 2030.

Transfert du trafic de la route au rail -5 millions de t CO<sub>2</sub>e

**Émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation: env. 0,06 M t CO<sub>2</sub>e**

## Ancrage de la protection du climat dans la stratégie et les objectifs du groupe.

Soucieux de la protection de l'environnement et du climat, les CFF ont fait de cette thématique une priorité dans leur stratégie 2030, qui met l'accent sur le développement durable. Depuis 2018, ils poursuivent une stratégie climatique spécifique.

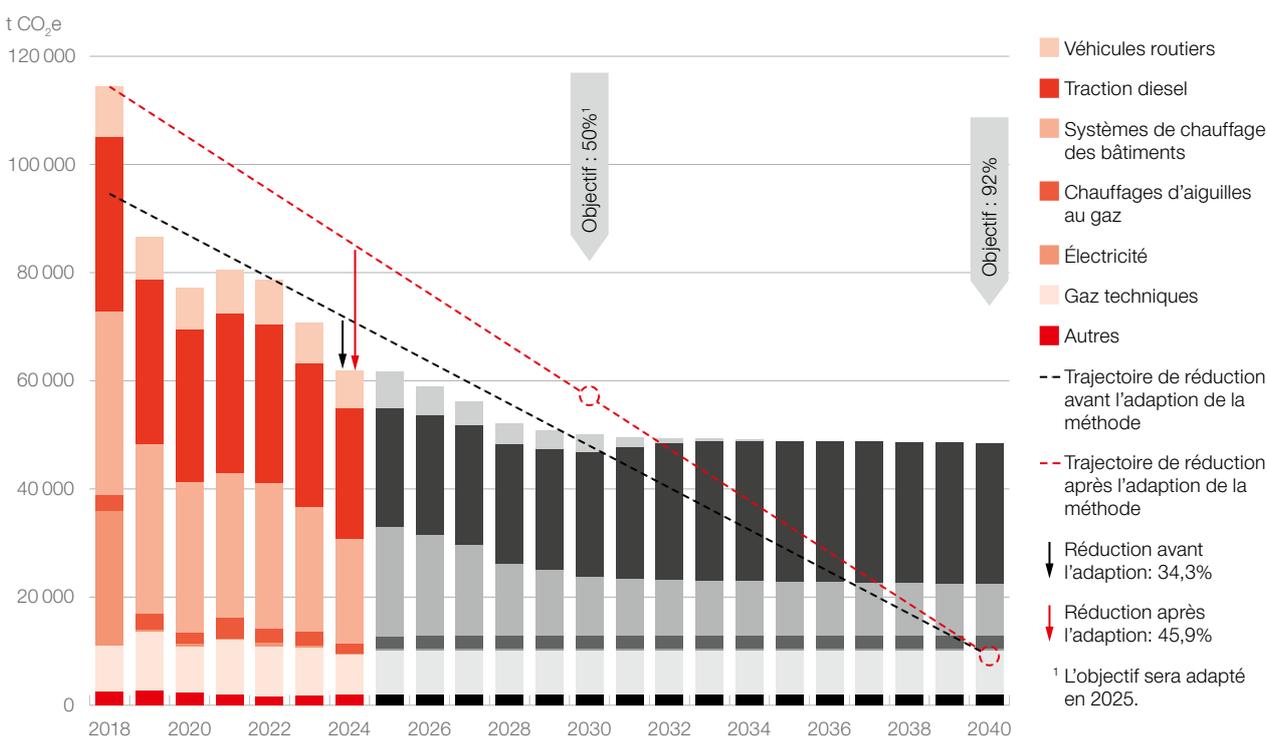
En 2024, les trains des CFF étaient alimentés à 90% par du courant issu de l'énergie hydraulique. Cette évolution a grandement contribué à limiter les émissions directes et indirectes de CO<sub>2</sub> liées à l'énergie. Les CFF jouent ainsi un rôle essentiel dans la protection du climat en Suisse. En effet, en trafic voyageurs comme en trafic marchandises, le transfert du trafic de la route au rail permet de réduire l'empreinte CO<sub>2</sub> de près de cinq millions de tonnes par an, soit l'équivalent de 10% de la totalité des émissions produites par la Suisse. Le trafic ferroviaire ne représente que 0,3% des émissions de CO<sub>2</sub> générées par l'ensemble des transports en Suisse. Moyen de transport particulièrement écologique, le train permet donc aux CFF de se positionner de manière encore plus ciblée sur le marché, dans la perspective d'un avenir respectueux du climat.

Les CFF placent ainsi leur contribution à l'Accord de Paris sur le climat et la diminution de leurs émissions de CO<sub>2</sub> parmi leurs priorités. À cet effet, ils veulent réduire de moitié leurs émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation d'ici à 2030 par rapport à l'année de référence 2018 et les diminuer de 92% d'ici à 2040. Ils ont inscrit cet engagement dans l'un des neuf objectifs du groupe: la «viabilité écologique». Les CFF vont ainsi dans le sens des prescriptions scientifiques de la Science Based Targets Initiative (SBTi), qui a validé les objectifs climatiques 2022 des CFF. Conformément à la loi sur le climat et l'innovation approuvée par les électrices et les électeurs suisses en juin 2023, les CFF sont tenus, en leur qualité d'entreprise liée à la Confédération, d'atteindre l'objectif de zéro émission nette dès 2040. Ils compenseront leurs émissions résiduelles inévitables (8%) par des émissions dites négatives, c'est-à-dire des prélèvements de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère.

Malgré le faible niveau des émissions liées à l'exploitation, l'empreinte carbone des CFF reste élevée en raison des achats indispensables de matériaux et de services. C'est pourquoi le groupe entend réduire en continu les émissions de scope 3 au sein de sa chaîne de création de valeur.

### Trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2).

2018-2024: valeurs réelles; 2025-2040: prévisions sur la base des mesures financées jusqu'à présent



## Plan de transition pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Afin de mettre en œuvre leur stratégie climatique, les CFF ont adopté un programme commun à l'ensemble du groupe, qui repose sur deux thèmes principaux: l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Les CFF ont défini une trajectoire de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2. Ils misent ainsi sur des mesures d'économie d'énergie et d'augmentation de l'efficacité dans les six champs d'action que sont le chauffage des bâtiments, le chauffage d'aiguilles au gaz, la traction diesel (véhicules ferroviaires et de chantiers utilisant des moteurs diesel), les véhicules routiers, l'électricité et les gaz techniques. Ils entendent aussi avoir systématiquement recours aux énergies renouvelables.

Pour des raisons de méthodologie, les CFF ont adapté au cours de l'exercice sous revue le calcul des émissions de gaz à effet de serre pour les années 2018-2023 avec effet rétroactif. Ils ont mis à jour les facteurs d'émission et les calculs sur la base de la norme généralement valable du Greenhouse Gas Protocol, et ont procédé à une harmonisation entre les sociétés du groupe prises en compte dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre et celles incluses dans le rapport financier. Les CFF vont donc réviser leurs objectifs pour 2030 et 2040, et redéfinir ceux de 2025.

Grâce à une réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation à hauteur de 45,9% (34% avant adaptation de la méthode de calcul) par rapport à 2018, les CFF ont dépassé les objectifs qu'ils s'étaient fixés pour 2024 en matière de protection du climat, notamment en décidant d'ajouter 25% d'huile végétale hydrogénée (HVO, Hydroteated Vegetable Oil) au diesel, en réduisant le recours à des fluides frigorigènes en particulier en trafic voyageurs et en renonçant à 76 chauffages fossiles dans les bâtiments.

## Objectifs et indicateurs relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

	Valeur 2024	2030	Objectif 2040	Degré de réalisation des objectifs (DRO)		
				2024	2030 (prévision)	2040 (prévision)
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>						
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	-45,9% <sup>1</sup>	-50% <sup>1</sup>	-92% <sup>2</sup>	■	■	■
Scopes 1 et 2 (par rapport à 2018)	-10,1%	-30%	à définir	■	■	-
Scope 3 (par rapport à 2018)						
<b>Efficacité énergétique</b>						
Économies d'énergie en GWh/an	600	850	-	■	■	-
<b>Sources d'énergie renouvelables</b>						
Part dans le courant domestique	Depuis 2019, les CFF utilisent du courant domestique issu de sources renouvelables.					
Part dans le courant de traction	90% <sup>3</sup>	100%	-	■	■	-
Part dans l'énergie de chauffage		4	4			
pour les bâtiments et installations	36,1%	-	-	-	-	-
pour les chauffages d'aiguilles	69,2%	-	-	-	-	-
Part des véhicules routiers utilisant les énergies renouvelables	15,4%	50%	100%	■	■	■

■ DRO > 90%

■ DRO 75-90% ou partiellement financé

■ DRO < 75% ou non financé

<sup>1</sup> voir commentaire dans le texte

<sup>2</sup> Les émissions résiduelles inévitables (8%) sont compensées par des émissions négatives pour atteindre l'objectif de zéro émission nette.

<sup>3</sup> L'achat de garanties d'origine permet de viser un objectif d'au moins 90% d'énergie renouvelable. La déclaration définitive relative à la part des sources d'énergie renouvelables repose sur les garanties d'origine et ne peut donc être établie qu'au printemps de l'année suivante.

<sup>4</sup> Aucun objectif global CFF n'est défini pour 2030/2040 en ce qui concerne l'énergie de chauffage. L'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables est prise en compte dans la réalisation de l'objectif de zéro émission nette.

D'autres indicateurs sur les émissions de CO<sub>2</sub> des CFF ainsi que des explications détaillées sur les scopes 1, 2 et 3 sont disponibles aux chapitres suivants:

- Chapitre «Émissions de gaz à effet de serre», pages 145-148
- Chapitre «Énergie», pages 149-150
- Chapitre «Construction durable et développement des sites», page 155
- Chapitre «Transfert de la route au rail», page 158

Les CFF ont d'ores et déjà rempli l'objectif d'économies d'énergie qu'ils s'étaient fixé en 2010, à savoir réduire leur consommation d'énergie de 600 gigawattheures par an d'ici à 2025. Cette prouesse est le fruit de plus de 200 mesures mises en œuvre, allant de rénovations techniques des trains, des bâtiments et de l'infrastructure à la réduction des pertes d'énergie dans l'alimentation électrique, en passant par l'optimisation de l'exploitation ferroviaire. D'ici à 2030, les CFF entendent économiser 850 gigawattheures d'énergie par an par rapport à une consommation qui ne serait absolument pas freinée.

Les CFF devraient réussir à respecter leurs objectifs de réduction des émissions des scopes 1 et 2 fixés pour 2030 et réduire ainsi de moitié (objectif visé avant adaptation de la méthode de calcul) leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence 2018. Ces objectifs seront atteints notamment en poursuivant la transformation des chauffages des bâtiments et des véhicules routiers et en utilisant du diesel mélangé à du HVO jusqu'au remplacement des véhicules ferroviaires roulant au diesel.

Les CFF ont identifié plusieurs mesures supplémentaires pour réduire les émissions produites par les véhicules ferroviaires diesel, les chauffages d'aiguilles et les gaz techniques d'ici à 2040. Si le financement total de ces mesures est possible, les émissions diminueront de 85 à 90% par rapport à 2018. Compte tenu de la baisse des prix des énergies renouvelables, de la réduction des frais d'entretien et de l'augmentation de l'efficacité énergétique, les CFF s'attendent à un résultat positif. À moyen et long termes, les CFF ont prévu d'utiliser une partie des fonds qu'ils génèrent pour financer le renouvellement de leurs locomotives de manœuvre du trafic marchandises, l'abandon des chauffages fossiles et le recours à des fluides frigorigènes respectueux du climat. Les investissements dans l'infrastructure sont financés par les fonds alloués par la Confédération dans le cadre de la convention sur les prestations. Actuellement, le financement des mesures de protection du climat au titre de la prochaine convention sur les prestations (2029-2032) n'est pas confirmé. Sans ce financement, la réduction des émissions ne représentera guère plus de 65, voire 70% par rapport à 2018. Pour atteindre l'objectif de zéro émission nette, les CFF doivent compenser leurs émissions résiduelles par des émissions négatives. À l'heure actuelle, un prix de 600 francs par tonne de CO<sub>2</sub> neutralisée semble réaliste pour l'année 2040. Aussi les CFF estiment-ils que les investissements dans les mesures de transformation seront rentables sur le long terme.

Les CFF peuvent envisager de nouveaux concepts commerciaux grâce aux efforts qu'ils ont fournis pour atteindre leurs objectifs climatiques. Ainsi, SBB Insurance AG, la compagnie d'assurances directe des CFF, a lancé en collaboration avec ses réassureurs AXA XL, Helvetia Assurances et Zurich Compagnie d'Assurances la première police d'assurance au monde incluant une composante de durabilité dans le cadre d'un projet pilote. Un bonus ou malus lié à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> a été corrélé à la prime annuelle nette.

Les CFF ont lancé en 2024 le programme du groupe «Photovoltaïque» pour renforcer leur production d'énergie en générant de l'énergie solaire en plus de l'énergie hydraulique. Diverses installations photovoltaïques sur les toits ainsi qu'un premier dispositif au sol permettent d'ores et déjà d'assurer une alimentation électrique sûre et rentable pour les CFF.

Afin de favoriser la réalisation de projets visant à réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, les CFF disposent en outre d'un fonds interne pour le climat, alimenté par les recettes provenant de la taxe sur le CO<sub>2</sub> que la Confédération reverse aux entreprises. En 2024, les CFF ont pu allouer plus de deux millions de francs grâce à ce fonds pour financer des projets permettant par exemple de développer le programme «Photovoltaïque» ou d'acquérir des connaissances supplémentaires sur les émissions de scope 3 générées dans la chaîne d'approvisionnement.

## Identification des risques climatiques.

Les émissions de CO<sub>2</sub> des CFF, en particulier celles de scope 3, ont un impact considérable sur l'environnement. La protection du climat est donc un thème essentiel pour les CFF (voir matrice de pertinence, p. 132). Les parties prenantes internes et externes ont des exigences précises en la matière.

### Exigences des parties prenantes envers les CFF en matière de protection du climat

Parties prenantes	Exigence
Propriétaire Population suisse	Atteinte de l'objectif de zéro émission nette dans les scopes 1 et 2 d'ici à 2040
Clientèle	Maintien du système ferroviaire comme moyen de transport respectueux de l'environnement et développement permanent dans une démarche durable
Organisations de protection de l'environnement	Réduction des émissions de gaz à effet de serre conformément à l'Accord de Paris
Assurances	Contribution à l'atténuation du changement climatique
Locataires d'Immobilier	Mise à disposition de logements, bureaux et surfaces commerciales énergétiquement efficaces

L'objectif de zéro émission nette d'ici à 2040 fait partie des neuf objectifs du groupe. Ne pas l'atteindre nuirait à l'image des CFF et représenterait un risque financier pour l'entreprise. Les émissions résiduelles que les CFF produiront d'ici à 2040 devront être compensées par le prélèvement dans l'atmosphère de la quantité correspondante de CO<sub>2</sub>. Pour des raisons liées au droit des subventions, les CFF ne pourront pas avoir recours à un financement transverse de leurs émissions négatives via une taxe CO<sub>2</sub> interne.

### Exigences des parties prenantes envers les CFF en matière de résilience climatique

Parties prenantes	Exigence
Propriétaire Clientèle Personnel	Garantie de la sécurité et du maintien de l'exploitation ferroviaire en cas de catastrophes naturelles (notamment d'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes)
Personnel	Mise en œuvre de mesures de protection contre les fortes chaleurs au poste de travail (en intérieur comme en extérieur)
Assurances	Mise en œuvre de mesures pour limiter les dommages liés au changement climatique
Locataires de biens immobiliers	Mise à disposition de logements, bureaux et surfaces commerciales adaptés au changement climatique

Un aperçu détaillé des risques et opportunités liés au climat est disponible au chapitre «Objectif climat» du [rapport de gestion 2023 des CFF](#), publié l'année dernière.

## Un réseau ferroviaire climatiquement résilient comme épine dorsale de l'économie et de la société suisses.

Un réseau ferroviaire performant, stable et résilient constitue la base d'un transport fluide des personnes et des marchandises. Un chemin de fer climatiquement résilient contribue à une économie et une société sûres et efficaces.

Le changement climatique pose de nombreux défis aux CFF. La hausse des températures et l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, comme les fortes précipitations ou les périodes de fortes chaleurs, ont une incidence sur la sécurité, la fiabilité et la santé financière des CFF à de nombreux égards.

Grâce à une gestion préventive des dangers naturels et à un système de relevés et d'alarme parfaitement opérationnel, les CFF sont en mesure de protéger leur clientèle et leur personnel des dangers naturels. Ils consacrent environ 10 à 15 millions de francs par an à la protection contre les dangers naturels. La gestion des dangers naturels mise en place il y a 15 ans a permis de contenir les sommes engagées pour la prévention des dangers naturels l'année dernière, et ce malgré l'accentuation des risques due à l'intensification du trafic. Lors du dimensionnement de nouveaux ouvrages de protection, les CFF anticipent et prennent en compte dès aujourd'hui les éventuelles répercussions du changement climatique. Pour la surveillance des risques naturels, ils investissent de plus en plus dans des technologies numériques, telles que l'imagerie par satellite et le géoradar. Ils réduisent ainsi les risques dans les endroits où il est difficile, voire

impossible de construire des ouvrages. Les installations pilotées à l'aide de données détectent les chutes de pierres, les éboulements, les glissements de terrain, les coulées de boue, les avalanches et les glissements de neige. Une alarme en cas d'urgence ainsi que l'arrêt à temps des trains permettent d'éviter les accidents graves dus à des déraillements ou à des collisions avec des roches ou de la terre.

Même si, grâce aux mesures en place actuellement, la circulation des trains est sûre et le risque résiduel faible, des événements météorologiques extrêmes peuvent causer des dommages à l'infrastructure, au matériel roulant et aux bâtiments. La réglementation en cas de dommages dus à des événements naturels conclue avec la Confédération et les assurances supplémentaires souscrites assurent aux CFF une sécurité financière vis-à-vis des effets du changement climatique. La hausse des températures et les périodes de fortes chaleurs plus fréquentes et plus intenses posent toutefois de nouveaux défis à l'entretien des installations. La probabilité d'usure prématurée des installations augmente, de même que le risque d'incendie de forêt et de talus. Pour garantir la sécurité, les CFF peuvent se voir contraints de remplacer certaines installations d'infrastructure plus tôt que prévu et d'intensifier l'entretien. Lors de la définition de mesures d'adaptation, il convient en outre de tenir compte d'autres effets indirects, comme les baisses de production d'énergie ou de productivité du travail. Les CFF continueront à investir leurs fonds dans les domaines nécessitant une protection adéquate urgente. Par conséquent, ils mènent des analyses détaillées et extrêmement ciblées des risques climatiques, incluant notamment une évaluation financière des risques indirects.

## Scénarios climatiques.

La sécurité de la clientèle et du personnel est une priorité absolue pour les CFF. Au cours de l'exercice sous revue, les CFF ont poursuivi leur prévention des dangers naturels basée sur les risques. Ils ont également effectué des analyses complémentaires et étudié les effets du changement climatique sur la clientèle, le personnel, l'infrastructure, le matériel roulant et les bâtiments. Les résultats et les premiers calculs des répercussions sur l'exploitation et les finances ont fait l'objet de discussions au sein d'un groupe de travail interdivisionnel créé en 2024. Ils ont été intégrés aux évaluations des risques des divisions et du groupe.

Les CFF effectuent leurs analyses des risques climatiques de la manière décrite ci-après.

### Scénarios climatiques

- Scénario 1 (le plus pessimiste): évolution non contrôlée des émissions de gaz à effet de serre (RCP 8.5)
- Scénario 2 (réaliste): stabilisation des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2100 (RCP 4.5)

### Horizons temporels

- Court terme: jusqu'en 2030 (horizon de la planification à moyen terme des CFF)
- Moyen terme: de 2030 à 2050 (horizon de planification à long terme des CFF)
- Long terme: de 2050 à 2100 (horizon pour les biens immobiliers et les infrastructures à longue durée de vie)

### Bases de données

Les analyses des CFF reposent sur les données climatiques CH2018 du National Centre for Climate Services.

### Méthodologie

Pour évaluer les risques climatiques de manière détaillée, les CFF analysent les installations, le matériel roulant, les bâtiments, la clientèle et le personnel potentiellement concernés par les différents dangers climatiques (vulnérabilité), les endroits où les dangers climatiques pourraient se manifester (exposition) et l'ampleur des éventuels effets (criticité).

En 2024, ils ont effectué les analyses suivantes en matière de risques climatiques: deux analyses pilotes pour les installations d'infrastructure (installations de télécommunication et de sécurité), une estimation de la future production d'énergie hydraulique, une analyse avec évaluation des mesures pour le compte d'une installation qui sert à l'entretien du matériel roulant utilisé en trafic voyageurs, ainsi qu'une analyse des besoins futurs en énergie de refroidissement et de chauffage des installations existantes et des utilisatrices et utilisateurs d'objets immobiliers. En 2025, les CFF étendront les analyses des risques climatiques à d'autres installations d'infrastructure, d'immobilier et des trafics voyageurs et marchandises. Par ailleurs, ils prévoient d'étudier plus en détail les répercussions sur la productivité du travail et de définir, puis d'évaluer certains scénarios d'application transverses. En fonction des résultats, ils détermineront les étapes d'adaptation nécessaires et viables financièrement, qui viendront en complément des mesures déjà en place.

## Objectifs et indicateurs relatifs à l'adaptation au changement climatique.

Les indicateurs actuels relatifs à l'adaptation au changement climatique sont disponibles au chapitre suivant:

- Chapitre «Adaptation au changement climatique», pages 160-161

Dans les années à venir, les CFF adapteront progressivement leur reporting non financier pour respecter la directive Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'Union européenne. À cet effet, ils définiront et recenseront d'éventuels indicateurs supplémentaires en conformité avec les standards européens applicables en la matière (European Sustainability Reporting Standards, ESRS).

## Évaluation et management des risques climatiques.

Les CFF intègrent les risques climatiques directement dans leur processus général de management du risque d'entreprise. Les managers des risques ainsi que les expertes et experts des divisions et des unités centrales identifient et évaluent les risques à l'aide d'outils informatiques et déterminent des mesures pour les gérer. Comme tous les autres risques, les risques climatiques sont évalués sur la base d'une matrice qui illustre, sur un horizon de planification de six ans, d'une part les conséquences financières et, d'autre part, la probabilité d'occurrence des risques étudiés. Les managers des risques d'entreprise (Corporate Risk Management) consolident les résultats et veillent à ce que, dans le cadre du processus annuel de management du risque, les cadres supérieurs, la Direction du groupe et le Conseil d'administration soient informés des risques et en pilotent la gestion.

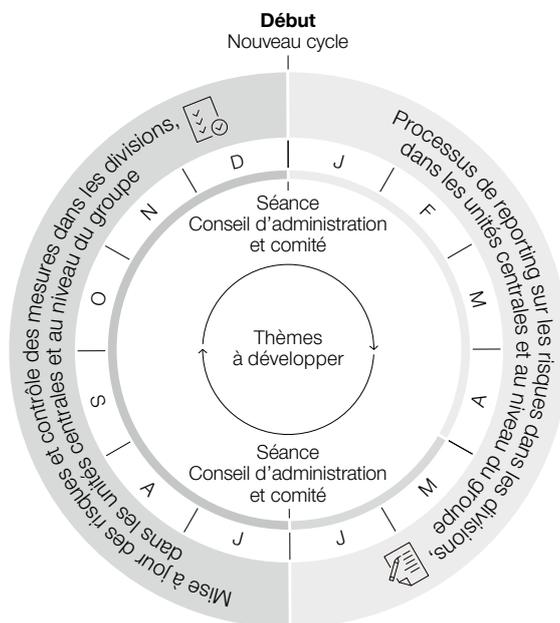
De plus amples informations concernant le management du risque sont disponibles dans le rapport de gouvernance d'entreprise à la page 62 et dans le rapport financier à la page 102.

## Gouvernance de la protection du climat et des risques et opportunités liés au climat.

La protection du climat est bien ancrée dans la stratégie 2030 des CFF. En 2024, le Conseil d'administration a confirmé l'objectif actuel de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation d'ici à 2030. En outre, du fait de la loi sur le climat et l'innovation adoptée en 2023, il a intégré à la stratégie climatique des CFF les objectifs de zéro émission nette des scopes 1 et 2 à partir de 2040 par la compensation des émissions résiduelles inévitables et de réduction systématique de toutes les émissions de gaz à effet de serre (y c. scope 3).

### Processus général de management du risque aux CFF.

Interaction entre les divisions et le groupe



Un rapport trimestriel est remis à la Direction du groupe et au Conseil d'administration sur l'état de réalisation des objectifs et la mise en œuvre des mesures pour les scopes 1 et 2. La mise en œuvre opérationnelle des mesures est assurée via le programme «Économie d'énergie et climat» établi en 2018 et représentant toutes les divisions et directions spécialisées. Les CFF effectuent un relevé annuel de leurs émissions de gaz à effet de serre et publient les résultats ainsi que les indicateurs énergétiques dans le rapport de développement durable, lequel est approuvé par la Direction du groupe et le Conseil d'administration. Comme pour tous les autres objectifs du groupe, l'atteinte de l'objectif de protection du climat entre en compte dans la part variable de la rémunération des membres de la Direction du groupe et des cadres supérieurs.

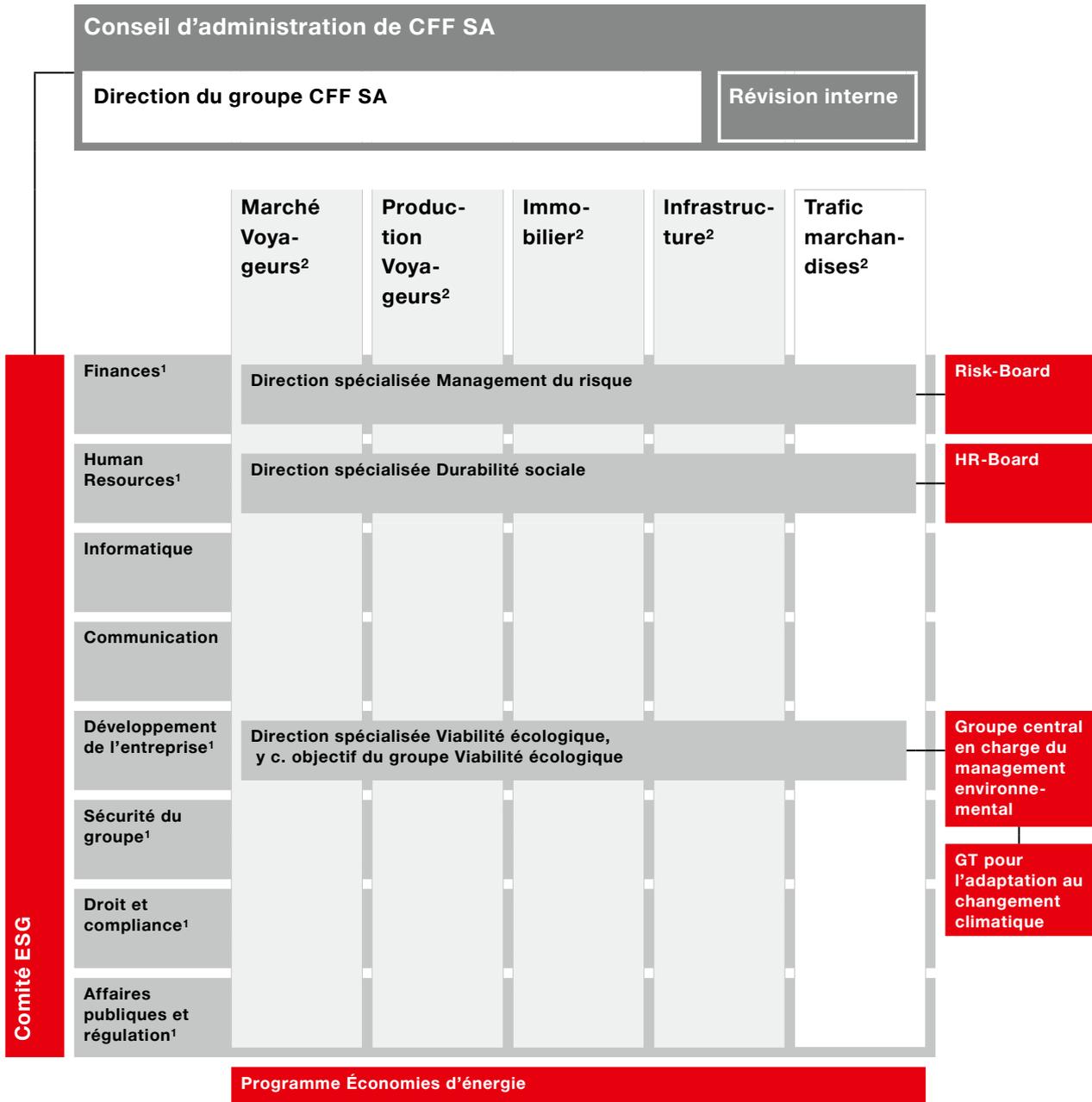
En adoptant les prescriptions de la Science Based Targets Initiative (SBTi), les CFF se sont fixé pour objectif, d'ici à 2030, de réduire de 30% leurs émissions en amont et en aval issues des catégories 1 à 6 de scope 3, par rapport à l'année de référence 2018. Ces catégories du scope 3 comprennent les émissions liées à la production de biens et de services, aux immobilisations et aux moyens de production, aux activités relatives à la mise à disposition d'énergie, au transport et à la répartition (upstream), au recyclage de déchets et de matériaux valorisables, ainsi qu'aux voyages d'affaires. En adhérant aux principes de la SBTi, les CFF s'engagent par ailleurs, d'ici à 2030, à réduire de moitié par rapport à 2018 la quantité de diesel vendue à des tiers pour alimenter leurs véhicules ferroviaires. Les CFF examinent actuellement des mesures visant à réduire les émissions de scope 3. Les résultats feront l'objet de discussions en 2025 au sein de la Direction du groupe.

La mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique est assurée par les divisions. En 2024, les CFF ont créé un nouveau groupe de travail interdivisionnel responsable de la mise en place d'un réseau intersectoriel et de la consolidation des activités du point de vue du groupe. Il en réfère au groupe central en charge du management environnemental, un organe interdivisionnel composé des responsables de l'équipe Environnement. Les deux organes se sont réunis une fois par mois au cours de l'exercice sous revue.

En 2024, les CFF ont aussi formé un nouveau groupe de travail au niveau de la direction (comité ESG) en vue de l'application des directives ESG (Environment, Social, Governance). Les secteurs Risk, Finances, Droit et compliance et Statistiques d'entreprise ainsi que les directions spécialisées Sécurité, HR et Environnement y sont représentés. Le comité ESG effectue un suivi continu des exigences réglementaires dans le domaine ESG, contrôle la mise en œuvre des mesures et gère les risques ESG, y compris les risques climatiques. Ce dispositif garantit une approche pluridisciplinaire et globale des thèmes ESG. Le comité ESG s'est réuni deux fois en 2024. Des réunions trimestrielles sont prévues pour 2025. Il soumet des thèmes ou décisions d'importance stratégique au comité de la Direction du groupe compétent en la matière. La Direction du groupe et le Conseil d'administration traitent ensuite les différents thèmes selon les enjeux. Le Conseil d'administration des CFF a renforcé ses compétences en matière d'ESG au cours de l'exercice sous revue. En effet, Clara Millard Dereudre a obtenu un siège au Conseil d'administration des CFF, où elle pourra faire valoir ses connaissances approfondies en stratégie de développement durable.

Gouvernance des thèmes ESG aux CFF.

Organes de gestion des thèmes ESG



Division
Direction spécialisée
Segment
Organe

<sup>1</sup> Représentation au sein du comité ESG <sup>2</sup> Représentation au sein du groupe de travail pour l'adaptation au changement climatique

De plus amples informations concernant la gouvernance sont disponibles dans le rapport de gouvernance d'entreprise à partir de la page 51.

# Nous sommes respectueux du climat et de l'environnement.

## Climat et énergie.

145

L'énergie joue un rôle central dans la mise en place de la mobilité durable. Au cours des prochaines années, la poursuite de l'élargissement de l'offre va générer un accroissement des besoins énergétiques malgré les progrès considérables déjà réalisés en matière d'efficacité. Comparé aux autres modes de transport, le trafic ferroviaire produit peu d'émissions de gaz à effet de serre. Les CFF engendrent malgré tout une empreinte carbone par leurs activités, et notamment par leurs émissions indirectes.

## Émissions de gaz à effet de serre.

### Objectif stratégique.

Les CFF contribuent à la réalisation des objectifs climatiques de la Suisse. D'ici à 2030, ils entendent diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à leur activité par rapport à l'année de référence 2018, et, d'ici à 2040, réduire les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 92% par rapport à 2018. À partir de 2040, ils compenseront les émissions restantes au moyen de mesures permettant d'extraire de l'atmosphère une quantité de CO<sub>2</sub> équivalente à celle émise. Ainsi, ils satisfont non seulement à l'objectif de zéro émission nette prescrit par la loi, mais aussi aux prescriptions scientifiques de la Science Based Targets Initiative (SBTi), qu'ils se sont engagés à respecter en décembre 2021. Comparée aux émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes liées à l'énergie, aux CFF, l'empreinte CO<sub>2</sub> des achats est très élevée. Les CFF entendent par conséquent réduire leurs émissions du scope 3 de 30% d'ici à 2030, toujours en se référant aux prescriptions scientifiques.

### Bilan des gaz à effet de serre.

	Année de référence 2018	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Scope 1: émissions directes de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Consommation de combustibles dans les installations fixes	33 900	26 800	26 400	21 900	18 000	↘
Consommation de carburant pour les véhicules ferroviaires et routiers	42 800	38 100	37 700	34 300	31 200	↘
Pertes de fluides frigorigènes et émissions générées par les installations à haute tension et les lacs de retenue	9 700	11 300	10 300	10 000	8 700	↘
<b>Scope 2: émissions indirectes de gaz à effet de serre imputables à l'électricité achetée, aux pertes survenant pendant le transport et la distribution ainsi qu'au chauffage à distance acheté en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Électricité	25 500	600	900	800	700	↘
Chauffage à distance	3 000	3 700	3 200	3 700	3 300	↘

	Année de référence 2018	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Scope 3: autres émissions indirectes de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Marchandises et services	534 000	505 000	476 000	451 000	490 000	↗
Immobilisations et moyens de production	513 000	499 000	481 000	443 000	475 000	↗
Activités relatives à la mise à disposition de carburant, de combustible et d'énergie	29 000	26 000	28 000	24 000	19 000	↘
Transport et répartition (upstream)	40 000	52 000	32 000	35 000	40 000	↗
Recyclage de déchets et de matériaux valorisables	29 000	22 000	21 000	23 000	18 000	↘
Voyages d'affaires	9 000	1 000	2 000	2 000	2 000	→
Trafic pendulaire du personnel	23 000	15 000	23 000	23 000	25 000	↗
Objets loués	37 000	42 000	31 000	32 000	26 000	↘
Transport et répartition (downstream)	0	0	0	0	0	
Transformation de produits vendus	0	0	0	0	0	
Utilisation de produits vendus	70 000	40 000	61 000	57 000	59 000	↗
Élimination ou recyclage de produits vendus	0	0	0	0	0	
Objets loués	0	0	0	0	0	
Franchises	0	0	0	0	0	
Investissements	15 000	18 000	14 000	14 000	15 000	↗

Pour le calcul des équivalents CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e), les CFF prennent en compte les émissions des gaz nocifs pour le climat inscrits au protocole de Kyoto et les convertissent en CO<sub>2</sub>e en fonction de leur potentiel de réchauffement planétaire. Les émissions de gaz à effet de serre sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition V3.51, 2004)», ainsi que d'autres normes et directives. Par endroits, des projections ou estimations ont été réalisées pour les calculs d'émissions, car aucun chiffre précis n'était disponible. Par ailleurs, si certaines données fondamentales nécessaires pour 2024 n'étaient pas encore disponibles au moment de la rédaction du présent rapport, des extrapolations ont été effectuées ou des valeurs de l'année précédente utilisées. Les chiffres indiqués concernent l'activité principale des CFF, y compris la filiale du groupe CFF Cargo SA et les centrales électriques, mais sans toutefois inclure d'autre filiale.

En 2024, les émissions de gaz à effet de serre ont été recalculées pour les années 2018 à 2023 et diffèrent donc des valeurs indiquées dans les précédents rapports de gestion. Cette modification résulte de la mise à jour des facteurs d'émission et des calculs sur la base de la norme généralement valable du Greenhouse Gas Protocol ainsi que de l'harmonisation entre les sociétés du groupe prises en compte dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre et celles incluses dans le rapport financier.

#### Émissions directes de gaz à effet de serre (scope 1).

Le scope 1 correspond au périmètre le plus restrictif. Il ne comprend que les émissions de CO<sub>2</sub>e directement générées sur place au sein de l'entreprise, comme les gaz d'échappement de ses véhicules diesel, la combustion d'énergies fossiles des chauffages de bâtiments ou les pertes de fluides frigorigènes de ses climatisations. Les CFF participent à un système suisse d'échange de quotas d'émission: dans ce cadre, ils vendent les émissions économisées grâce au remplacement des chauffages. Jusqu'au 31 décembre 2024, des attestations de réduction des émissions pour la période de 2021 à 2030 ont été cédées à des tiers pour un volume de 1007 tonnes de CO<sub>2</sub>e.

#### Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (scope 2).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Scope 2 Guidance, 2015». Le scope 2 regroupe les émissions de CO<sub>2</sub>e générées par l'électricité ou le chauffage à distance achetés lors de leur production dans les installations de production d'énergie (exemple: gaz d'échappement de l'installation de combustion produisant de la chaleur à distance). Cela comprend également les pertes résultant du transport et de la distribution de l'électricité à des tiers (exemple: pertes au niveau des lignes de contact). En raison de la complexité des interfaces entre les systèmes de courant de traction et les centrales électriques, le bilan porte sur la consommation nette d'électricité afin d'éviter les comptages multiples.

#### Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (scope 3).

Les émissions de gaz à effet de serre du scope 3 sont calculées selon le standard international «The Greenhouse Gas Protocol – Corporate Value Chain (scope 3) Accounting and Reporting Standard, V5.89, 2011». Le scope 3 représente l'ensemble des autres émissions de CO<sub>2</sub>e que l'entreprise génère par ses activités en amont dans la chaîne de création de valeur et qu'elle engendre en aval de ces dernières, de l'extraction des matières premières à l'élimination. Les émissions provenant des marchandises, services, immobilisations, moyens de production et prestations de transports achetés sont estimées en fonction du volume d'achat de l'exercice en cours et sur la base d'une analyse détaillée de l'année 2020.

De plus amples informations concernant la méthodologie sont disponibles dans le document «SBB Treibhausgasbilanzierung 2024. Grundlagen und Methoden» (Bilan des gaz à effet de serre CFF 2024. Bases et méthodes), disponible en allemand uniquement à l'adresse <https://company.sbb.ch/fr/entreprise/profil/publications/rapport-de-gestion/downloads.html>.

### Réduction des émissions de gaz à effet de serre.

	2018	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Réduction des émissions de gaz à effet de serre en tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>						
Scope 1 et scope 2	Année de référence	-33 800	-35 800	-43 600	-52 500	↗
Scope 3	Année de référence	-79 000	-131 000	-196 000	-131 000	↘

147

En 2024, les CFF ont davantage réduit leurs émissions liées à l'activité que les années précédentes, notamment parce qu'ils ont ajouté 25% d'huile végétale hydrogénée (Hydrotreated Vegetable Oil, HVO) au carburant diesel, réduit la consommation de fluides frigorigènes, entre autres en trafic voyageurs, et remplacé 76 chauffages de bâtiment fossiles. En revanche, les émissions du scope 3 ont augmenté par rapport à 2023, ce qui s'explique par le volume d'achat nettement plus élevé en 2024. Compte tenu de la croissance soutenue du trafic, les CFF ont, d'une part, fait l'acquisition de nouvelles rames automotrices et, d'autre part, investi dans des projets d'ingénierie portant sur l'entretien et le développement de l'infrastructure.

De plus amples informations sur les émissions de gaz à effet de serre sont disponibles au chapitre «Pour l'environnement», pages 35-36, et au chapitre «Objectif climat», pages 136-139.

### Intensité des émissions de gaz à effet de serre.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Émissions spécifiques de CO<sub>2</sub> des trafics voyageurs et marchandises en g de CO<sub>2</sub>e/100 v-km</b>						
Trafic voyageurs CFF (TGL et TR), y c. filiales du trafic régional à voie normale et TGV Lyria en Suisse	22,2	21,7	16,5	14,2	14,0	↘
Trafic régional CFF SA, y c. filiales du trafic régional à voie normale	31,4	32,2	26,0	22,0	21,3	↘
Trafic grandes lignes CFF SA, y c. TGV Lyria en Suisse	18,1	17,2	12,7	11,1	10,9	↘
Trafic marchandises en Suisse (CFF Cargo SA et SBB Cargo International) en g de CO <sub>2</sub> e/100 t-km nettes	189,6	186,5	185,4	191,4	171,5	↘

Les émissions de CO<sub>2</sub> spécifiques correspondent aux émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie directe et indirecte (courant ferroviaire/diesel directement consommé, auquel s'ajoutent les émissions provenant de la mise à disposition de l'énergie, conformément au calcul selon la norme EN 16258).

L'efficacité du trafic voyageurs en matière de CO<sub>2</sub> s'est améliorée par rapport à 2023. Ces bons résultats s'expliquent par l'augmentation du taux d'occupation des trains et par le programme d'économie d'énergie. L'efficacité du trafic marchandises en matière de CO<sub>2</sub> a aussi nettement progressé du fait d'une diminution de la part de la traction diesel et de l'introduction du HVO.

### Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Substances appauvrissant la couche d'ozone en kg CFC-11eq</b>						
Fluides frigorigènes	0,01	0,01	0,01	0,02	0,00	↘

En 2024, les CFF n'ont acheté aucune matière dangereuse classée H 420 («Nuit à la santé publique et à l'environnement en détruisant l'ozone dans la haute atmosphère»). Les pertes de fluides frigorigènes des dernières installations encore exploitées avec le fluide frigorigène R22 ont fait l'objet d'une estimation.

**Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>) et autres émissions atmosphériques significatives.**

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Émissions atmosphériques significatives issues de la combustion de carburants et de combustibles en kg</b>						
NO <sub>x</sub>	456 900	473 800	470 200	428 100	399 500	↘
SO <sub>x</sub>	3100	3100	3600	3000	2600	↘
PM 2,5	6800	7200	7300	7500	7600	↗
PM 2,5-10	200	200	200	200	200	→
PM 10	7000	7400	7500	7800	7900	↗

Les émissions atmosphériques directes se calculent sur la base des carburants utilisés (diesel et essence) et des combustibles consommés pour la production de chaleur (mazout, gaz naturel, propane, bois). Les poussières fines provenant de l'abrasion ne sont actuellement pas prises en compte. En 2024, les émissions atmosphériques ont été recalculées pour les années 2018 à 2023 et diffèrent donc des valeurs indiquées dans les précédents rapports de gestion. Cette modification résulte de la mise à jour des facteurs d'émission provenant désormais de la banque de données 2021 du DETEC (année précédente: banque de données 2016 du DETEC).

**ODD**

**Informations complémentaires**



Protection du climat | CFF

## Énergie.

### Objectif stratégique.

Les CFF fournissent une contribution essentielle à la mobilité durable en réalisant systématiquement et constamment des économies d'énergie. D'ici à 2030, ils s'engagent ainsi à accroître leur efficacité énergétique de 30% par rapport à 2010. Cela leur permettra d'économiser 850 gigawattheures (GWh) d'énergie par an, ce qui représente les besoins énergétiques annuels de quelque 200 000 foyers suisses. En outre, les CFF veulent produire 100 gigawattheures par an d'ici à 2030 et 160 gigawattheures par an d'ici à 2040 sur leurs bâtiments et surfaces au moyen du photovoltaïque. Par ailleurs, ils entendent remplacer les chauffages fossiles par des systèmes de chauffage renouvelables d'ici à 2030 et passer progressivement les chauffages d'aiguilles au gaz à un mode d'alimentation électrique dans le cadre du maintien de la substance. D'ici à 2030, au moins 50% des véhicules routiers seront électriques.

149

### Consommation d'énergie.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Consommation d'électricité et de courant ferroviaire en Suisse en GWh</b>						
Courant ferroviaire	1 578	1 646	1 692	1 660	1 665	→
Consommation propre pour la mise à disposition du courant ferroviaire	190	189	145	140	131	↘
Diesel fossile pour la traction ferroviaire	103	108	107	97	88	↘
HVO pour la traction ferroviaire	-	-	-	-	10	
Combustible pour les véhicules routiers, les machines et les engins	29	28	31	28	26	↘
Électricité pour les bâtiments et installations	285	298	290	285	281	↘
<b>Énergie thermique pour les bâtiments et installations en GWh</b>						
Mazout	49,8	45,3	57,9	43,9	31,7	↘
Gaz naturel	58,5	59,8	45,4	43,6	41,3	↘
Propane	4,4	11,2	7,7	5,8	4,7	↘
Biogaz	6,3	7,4	5,9	4,8	8,0	↗
Bois	17,1	18,9	20,8	22,6	24,5	↗
Chauffage à distance	61,5	61,0	53,3	60,3	54,3	↘

La mesure de la consommation énergétique se base sur les volumes achetés. Le courant ferroviaire comprend l'ensemble de la consommation de tous les véhicules CFF sur leur propre réseau et sur les réseaux tiers. Le courant est mesuré sur les locomotives et véhicules moteurs à l'aide de dispositifs de mesure de l'énergie. Si aucune valeur mesurée n'est disponible pour certains véhicules, on utilise des valeurs de substitution. Pour les petits objets, le calcul de l'énergie thermique repose sur les volumes de mazout achetés et sur le niveau des stocks en été. Dans ce cas, la comptabilisation est effectuée sur la dernière période de chauffage complète passée. Les valeurs indiquées concernent CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse) à l'exclusion des autres filiales et participations.

### Intensité énergétique.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Consommation d'énergie spécifique</b>						
du trafic ferroviaire voyageurs en kWh/100 v-km	12,13	11,86	9,01	7,77	7,62	↘
du fret ferroviaire en kWh/100 t-km nette	4,05	4,09	4,11	4,07	4,03	↘
pour tous les trains de voyageurs et de marchandises en kWh/100 train-km	1 055,09	1 057,17	1 074,39	1 053,15	1 044,73	→
pour tous les trains de voyageurs en kWh/100 train-km	992,94	986,86	1 011,15	994,10	990,92	→
pour tous les trains de marchandises en kWh/100 train-km	1 440,26	1 523,18	1 509,90	1 474,12	1 449,92	↘

La consommation d'énergie spécifique en trafic voyageurs se calcule du point de vue des CFF en qualité d'entreprise de transport ferroviaire, y c. filiales du trafic régional à voie normale CFF. La valeur se compose des besoins directs de courant ferroviaire des trains et de la prestation de transport. Les besoins énergétiques spécifiques en fret marchandises comprennent les besoins de CFF Cargo ainsi que les prestations de SBB Cargo International SA en Suisse. La consommation énergétique spécifique par train-kilomètre se calcule à partir de la quantité de courant ferroviaire et de la prestation de transport sur le réseau de CFF Infrastructure (somme de tous les trains en trafics voyageurs et marchandises).

## Énergies renouvelables.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Part des sources d'énergie renouvelables dans le courant ferroviaire en %	91,1	90,2	90,3	91,8	90,0	↘
Part des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie thermique en %	27,3	27,7	27,8	31,6	36,1	↗
dont part des sources d'énergie renouvelables dans le chauffage des aiguilles en %	—	—	—	66,2	69,2	↗
Part des véhicules routiers à moteur alternatif en %	0,4	0,6	1,9	8,4	15,4	↗
Production de courant à l'aide du photovoltaïque en GWh	5,5	6,2	6,4	8,2	10,6	↗

La part des sources d'énergie renouvelables dans le courant ferroviaire dépend principalement de la pluviosité alimentant les barrages pour des centrales hydroélectriques. L'achat de certificats d'origine permet de viser un objectif d'au moins 90% d'énergie renouvelable. La déclaration définitive relative à la part des sources d'énergie renouvelables repose sur les garanties d'origine et ne peut donc être établie qu'au printemps de l'année suivante. La part des sources d'énergie renouvelables pour l'énergie thermique est basée sur les quantités d'énergie achetées pour les bâtiments et les installations fixes, auxquelles s'ajoute l'énergie thermique produite par les pompes à chaleur utilisées. Tous les modules situés sur les installations et bâtiments des CFF contribuent à produire du courant à l'aide du photovoltaïque, qu'ils aient été réalisés dans le cadre d'une solution de contracting ou en tant qu'investissement propre. Les valeurs indiquées concernent CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse) à l'exclusion des autres filiales et participations.

La part de véhicules routiers à moteur alternatif est en forte hausse par rapport à l'année précédente. En 2024, les CFF ont poursuivi la conversion de leur flotte et utilisent aujourd'hui 289 véhicules routiers électriques et 93 véhicules hybrides.

## Efficacité énergétique.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Économies d'énergie en GWh	440	504	539	568	600	↗

L'impact annuel des mesures d'économie d'énergie recensées dans le programme «Économies d'énergie et protection du climat» est indiqué. Pour ce faire, l'énergie consommée dans le cadre de la mise en œuvre des mesures est comparée à la consommation potentielle avec une évolution non influencée. L'énergie finale de toutes les sources d'énergie est prise en compte, toutes divisions confondues.

Pour plus d'informations sur l'énergie, voir les chapitres «Pour l'environnement», pages 37-38, et «Objectif climat», pages 136-139.

ODD

Informations complémentaires



Énergie durable | CFF

## Économie circulaire.

Une large part des biens produits dans le monde sont fabriqués à partir de matières premières non renouvelables et mis en décharge ou incinérés sitôt utilisés. L'économie circulaire se fonde quant à elle sur le cycle naturel des matériaux et vise leur usage multiple sans produire de déchets ni d'émissions polluantes. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et sont par conséquent à l'origine d'une importante consommation de matériaux et d'énergie. Avec plus de 76 millions de tonnes, ils possèdent l'un des plus vastes stocks de matériaux de Suisse. Le flux de matériel qui en résulte a des conséquences considérables sur l'environnement et le climat.

151

### Consommation de ressources.

#### Objectif stratégique.

Conscients des enjeux économiques, écologiques et des risques, les CFF font de la préservation des ressources une priorité absolue et développent leurs efforts dans ce sens à plusieurs niveaux. L'économie circulaire ne doit pas être une simple initiative ponctuelle, mais une philosophie profondément ancrée dans la culture et les processus du groupe. Guidés par cette ambition, les CFF poursuivent trois orientations stratégiques: premièrement, l'adaptation des processus internes, deuxièmement, le développement d'offres circulaires destinées à la clientèle et, troisièmement, l'ancrage de l'économie circulaire dans la culture d'entreprise des CFF.

#### Matériaux utilisés en fonction du poids et du volume.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Matériaux de construction pour la construction des voies en tonnes</b>	617 496	643 583	642 251	602 106	525 155	↘
Gravier	49 612	63 996	59 349	64 215	53 400	↘
Ballast	460 729	466 495	465 499	426 900	370 000	↘
Traverses en béton	56 129	64 765	67 460	65 875	61 860	↘
Traverses en bois	4 355	4 815	4 997	4 463	2 248	↘
Traverses en acier	2 006	1 680	1 821	2 285	476	↘
Rails	44 665	41 832	43 125	38 368	37 170	↘
<b>Autres matériaux en tonnes</b>						
Lubrifiants	589	568	472	461	503	↗
Herbicides	1,4	1,9	1,4	0,8	0,6	↘

### Matières premières recyclées utilisées.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Ballast traité en tonnes	100 000	140 000	120 000	120 000	110 000	↘

Les données concernent le ballast qui a pu être nettoyé sur place lors des travaux de renouvellement des voies et directement réutilisé comme tel.

Pour plus d'informations sur les approches de l'économie circulaire, voir le chapitre «Pour l'environnement», pages 36-37.

ODD



Informations complémentaires



Économie circulaire  
| CFF

## Déchets.

### Objectif stratégique.

Les CFF évitent avant tout de produire des déchets d'exploitation en privilégiant l'utilisation de matériaux revalorisables. Ils procèdent au recyclage de ces derniers, éliminent les déchets spéciaux dans le respect de la législation et réduisent les répercussions sur l'environnement en optimisant le transport. Ils entendent renforcer la mutualisation de certains matériaux valorisables issus de projets d'entretien et de construction à l'échelle du groupe, les trier en fonction de leur qualité et les vendre sur le marché ad hoc. En outre, les CFF prévoient d'accroître la part de recyclage et de réutilisation de l'ensemble des déchets et matériaux valorisables.

### Déchets produits.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Déchets produits en tonnes</b>						
Déchets industriels	255 409	243 807	268 659	260 630	247 066	↘
dont déblais de voies (ballast, gravier)	165 459	149 496	181 835	175 903	176 582	→
Déchets spéciaux	30 928	51 476	55 369	59 608	46 251	↘
Déchets des voyageuses et voyageurs	9 621	9 878	10 782	12 047	12 904	↗

On entend par déblais de voie (ballast, gravier) la quantité qui ne peut pas être nettoyée sur place et réutilisée directement comme ballast. Elle est remise à des entreprises suisses spécialisées dans l'élimination des déchets qui, selon leurs propres indications, en traitent près de 80%, réutilisés par exemple comme gravillons pour le béton; les 20% restants doivent être mis en décharge. Pour les déchets des voyageuses et voyageurs, ce sont les volumes de déchets acheminés par les CFF pour élimination qui sont indiqués.

ODD



Informations complémentaires



Gestion des déchets |  
CFF

## Habitats durables.

La perte, la dévaluation ou le morcellement des habitats naturels menacent la flore et la faune indigènes en Suisse. Les CFF contribuent à leur mise en péril par leur infrastructure ferroviaire, leur immobilier et leurs projets de construction. Dans le même temps, leurs remblais de voies constituent un corridor vert d'une importance nationale pour la biodiversité. En tant que propriétaire des gares situées en centre-ville et des zones adjacentes, les CFF participent en outre à la préservation du patrimoine architectural et au développement des quartiers.

153

### Biodiversité.

#### Objectif stratégique.

D'ici à 2030, les CFF entretiendront 20% de leurs talus en les maintenant proches de l'état naturel. Ils entendent promouvoir la mise en réseau des biotopes pour les animaux à proximité des lignes ferroviaires. Ils répondent ainsi à la demande de la Confédération de contribuer à garantir l'infrastructure écologique dans le cadre du Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. En outre, les CFF promeuvent des espèces pérennes et adaptées aux sites dans les zones forestières, s'ajustant ainsi par anticipation aux répercussions des changements climatiques. Les CFF luttent systématiquement contre les plantes néophytes envahissantes sur les surfaces précieuses du point de vue écologique.

#### Des talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Part des surfaces maintenues proches de l'état naturel en %</b>						
Surface totale des CFF en ha	9514	9520	9537	9624	9626	→
Surface totale des talus non boisés en ha	-	2500	2500	2500	2500	→
dont surfaces de biodiversité (surfaces maintenues proches de l'état naturel) en %	-	3,1	4,1	5,2	5,8	↗
dont surfaces de biodiversité potentielles en %	-	6,8	8,3	9,9	11,3	↗
dont surfaces de remplacement issues des projets en %	-	4,5	4,3	4,6	4,6	→
dont surfaces en entretien standard en %	-	84,9	83,3	80,4	78,4	↘

Les CFF exploitent en les maintenant proches de l'état naturel tous les terrains situés le long des lignes de chemin de fer qui sont soumis à l'ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale (OPPPS), se trouvent dans une réserve naturelle ou revêtent un caractère écologique précieux. Pour l'entretien des surfaces de biodiversité, des normes strictes favorisant le développement d'une flore et d'une faune variées s'appliquent. Les surfaces doivent entre autres être fauchées et non pas mulchées, et les déchets de coupe collectés. Des exigences strictes régissant les hauteurs minimales et les dates de fauchage s'observent également, tandis que les néophytes envahissantes sont systématiquement combattues. Pour la planification, l'exécution et le reporting, les CFF utilisent le système Information Végétation (IVEG); depuis 2021, les surfaces de biodiversité et les surfaces de compensation écologique propres sont systématiquement recensées. L'IVEG répertorie d'ores et déjà les réserves naturelles nationales. Le recensement des réserves cantonales est en cours.

En raison de l'accroissement des besoins financiers liés à l'entretien, le budget alloué aux espaces verts sur les surfaces de l'infrastructure a été fortement réduit en 2024. Toutefois, l'objectif fixé par la Confédération ne pourra être atteint que si les moyens nécessaires sont disponibles sans interruption et n'entrent pas en concurrence avec la sécurité ni avec la disponibilité de l'exploitation ferroviaire.

### Espèces protégées dans l'environnement ferroviaire.

Dans l'environnement ferroviaire, les espèces protégées suivantes sont notamment référencées: la vipère aspic, le castor, le lézard des souches et des murailles, le sonneur à ventre jaune, la salamandre tachetée, le triton alpestre, la coronelle lisse, l'œdipode algue-marine, la mante religieuse, les abeilles sauvages ainsi que diverses espèces d'orchidées, comme le sabot de Vénus ou l'orchidée militaire.

Pour identifier les espèces protégées, les CFF s'appuient sur la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la liste rouge de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ainsi que sur des listes rouges régionales. Y figurent les espèces dont l'habitat se trouve dans des régions concernées par des activités commerciales des CFF. Les CFF disposent d'un géoportail qui indique aux concepteurs de projets de rénovation et de développement la présence d'espèces menacées. Les renseignements correspondants sont mis à disposition par les centres nationaux de données relatives à la protection des espèces et régulièrement actualisés.

154

### Passage des animaux sauvages et des petits animaux.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre de sites présentant des conflits avec les amphibiens</b>						
dont zones de conflit potentielles	-	env. 350	env. 350	env. 350	env. 350	→
dont zones de conflit assainies	-	5	7	11	14	↗

Au vu de la situation actuelle, le chemin de fer ne présente aucun effet barrière pour la faune sauvage et ce, dans aucun des corridors suprarégionaux. Sur les sites où la voie ferrée est parallèle à l'autoroute, la planification et la mise en œuvre de passages à faune relèvent de la responsabilité de l'OFROU. Une analyse SIG a été réalisée par le Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse (karch) pour le compte de l'OFEV afin d'identifier les zones de conflit potentielles concernant ces animaux. Elle a permis d'examiner si des lignes de chemin de fer se trouvaient sur un axe de migration éventuel. Ces zones de conflit potentielles font l'objet d'une évaluation approfondie et, le cas échéant, d'études sur le terrain pour définir les mesures appropriées.

Pour plus d'informations sur la biodiversité, voir le chapitre «Pour l'environnement», page 35.

ODD

Informations complémentaires



Biodiversité | CFF

## Construction durable et développement des sites.

### Objectif stratégique.

Lors de la planification et de la construction de nouveaux biens immobiliers, les CFF appliquent les normes les plus récentes de la Société allemande pour une construction durable (DGNB). Depuis août 2022, les projets sont exécutés selon le Standard Construction Durable Suisse (SNBS) ou la norme Minergie-P-ECO. Les CFF ont renoncé en 2016 aux chauffages à l'huile et au gaz (chauffages fossiles) pour les constructions nouvelles et les rénovations de bâtiments. D'ici à 2030, ils entendent remplacer tous les chauffages fossiles de leur parc immobilier par des alternatives renouvelables.

155

### Constructions nouvelles certifiées durables.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de constructions nouvelles certifiées durables par année	3	2	4	4	3	↘

### Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre d'installations de chauffage remplacées par du matériel alimenté par des sources renouvelables	30	24	30	65	76	↗

Pour plus d'informations sur les projets de construction durable, voir les chapitres «Pour l'environnement», page 37, et «Pour la société», page 43.

ODD

Informations complémentaires



Développement durable  
au quotidien | CFF Immo-  
bilier (cff-immobilier.ch)

# Nous sommes les pionniers du développement durable des transports.

156

## Mobilité durable.

La mobilité est la base d'une société en bonne santé et d'une économie fonctionnelle. Or, un développement de l'offre de transport s'accompagne d'une augmentation des embouteillages, des accidents, du bruit et des émissions.

En outre, les personnes à mobilité réduite ou atteintes de troubles sensoriels rencontrent de nombreux obstacles physiques et numériques au quotidien lors de leurs déplacements. La Suisse a donc besoin de solutions de mobilité qui soient socialement acceptables, préservent l'environnement et améliorent le bien-être. Les transports publics et, partant, les CFF jouent un rôle central à cet égard.

## Accessibilité.

### Objectif stratégique.

Les CFF permettent aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en train en toute autonomie. Ils mettront en œuvre la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) dans son intégralité dans les meilleurs délais. Depuis 2024, le groupe propose des solutions transitoires ou de remplacement dans l'ensemble des gares et arrêts qui n'ont pas encore été transformés conformément à la LHand. Les points de contact numériques pertinents pour la clientèle le long de la chaîne de service devront être intégralement accessibles à partir de 2025.

### Gares permettant un accès au chemin de fer sans obstacles.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombres de gares de CFF SA accessibles de plain-pied	[414]	[441]	394	463	485	↗

Les gares ou arrêts sont considérés comme accessibles dès lors que les personnes en situation de handicap peuvent les utiliser de manière autonome. On entend par handicap toute déficience physique, cognitive ou psychique présumée durable, y compris les limitations liées à l'âge. Les mesures visant à rendre les gares accessibles profitent à une grande partie de la clientèle. Les personnes dont la mobilité est temporairement réduite ainsi que celles qui transportent des poussettes, des bagages lourds ou des vélos en bénéficient également. Depuis fin 2023, les voyageuses et voyageurs sont également informés de la conformité partielle des gares. Est considérée comme partiellement conforme une gare qu'une grande partie du public peut utiliser de manière autonome, mais qui présente des limitations mineures (exemples: marches ou sol irrégulier aux abords de la gare, accès secondaires inadaptés aux personnes à mobilité réduite ou ascenseurs trop petits). Fin 2024, 101 gares sur les 485 accessibles de plain-pied étaient partiellement conformes (+31 gares).

### Utilisation de matériel roulant accessible.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Utilisation de matériel roulant accessible en %	-	-	90,7	92,9	94,3	↗
dont trafic régional	-	-	98,5	98,3	98,5	→
dont trafic grandes lignes	-	-	62,1	74,0	81,1	↗
dont trafic voyageurs international	-	-	40,0	44,0	38,6	↘

Depuis 2023, les CFF informent leur clientèle du niveau d'accessibilité du matériel roulant en lui indiquant le pourcentage de véhicules accessibles sur l'ensemble des liaisons quotidiennes assurées par les CFF [y compris TILO et Lemanis (Flirt CH)]. Une liaison correspond à un numéro de train en circulation. Le premier mardi qui suit le changement d'horaire (CH) sert de référence et de base de calcul.

En 2024, les CFF ont augmenté le nombre d'emplacements pour fauteuils roulants dans des voitures à plancher surbaissé, si bien que la part de matériel roulant accessible aux personnes à mobilité réduite est nettement plus importante en trafic grandes lignes. En trafic voyageurs international, ils ont mis en circulation des trains dépourvus de plancher surbaissé sur sept liaisons quotidiennes supplémentaires, tandis que la part des liaisons proposant du matériel roulant à plancher surbaissé est restée stable avec 22 liaisons tous les jours. Le pourcentage correspondant a donc, dans l'ensemble, légèrement baissé par rapport à 2023.

### Mesures de transition et de remplacement.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de trajets de navettes des CFF	-	-	-	-	594	
Nombre de prestations d'assistance fournies par les CFF	-	-	-	72 018	67 025	↘

Depuis 2024, un service de navettes est mis en place lorsque les quais ne sont pas accessibles sans obstacles et que, par conséquent, l'assistance par du personnel n'est pas possible. Le nombre de prestations d'assistance correspond à la somme annuelle des interventions effectuées par les assistantes et assistants clientèle, les aides en gare et le personnel à bord des trains.

La diminution du nombre de prestations d'assistance en 2024 par rapport à 2023 est liée à deux facteurs principaux: les gares accessibles en toute autonomie étaient plus nombreuses et davantage de matériel roulant à plancher surbaissé était en circulation.

### Niveau d'accessibilité des points de contact numériques.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Niveau d'accessibilité des points de contact numériques en %	[71,0]	86,3	88,3	92,3	93,4	↗

Depuis 2021, les CFF mesurent la valeur des points de contact numériques accessibles à l'aide d'une chaîne de voyage concrète. Pour l'évaluation globale, ils pondèrent chaque point de contact en fonction de l'impact (gravité de la situation s'il est impossible d'utiliser le point de contact) et de la fréquence (fréquence d'utilisation du point de contact). En fonction du type de point de contact (site Internet, application mobile, affichage numérique, écran tactile, informations sonores et supports numériques), ce sont les critères ou directives juridiques en vigueur qui servent de référence. L'évaluation de la chaîne de voyage tient également compte des différents besoins des personnes souffrant d'un handicap visuel, auditif ou moteur. La valeur pour l'année 2020 est notée entre crochets en raison de cette nouvelle méthode de calcul.

D'ici 2025, les CFF ne parviendront pas à rendre tous les points de contact numériques entièrement accessibles en raison du ralentissement du déploiement du boîtier acoustique, qui doit permettre aux personnes atteintes d'un handicap visuel d'obtenir sous forme sonore les renseignements fournis par les Smart Information Displays situés sur les quais ou les téléaffichages de quai. Toutefois, une solution de substitution est proposée dans de nombreux cas (souvent sur smartphone). L'objectif sera revu et adapté en 2025.

Pour plus d'informations sur la mise en œuvre de l'accès au train pour les personnes à mobilité réduite, voir le chapitre «Pour nos clientes et clients», page 18.

ODD

Informations complémentaires



Mobilité accessible | CFF

## Transfert de la route au rail.

### Objectif stratégique.

Avec la Perspective RAIL 2050, l'Office fédéral des transports entend exploiter efficacement les points forts du rail, contribuer à la Stratégie climatique 2050 et renforcer la Suisse en tant que lieu de vie et place économique. D'une part, l'évolution du rail et le développement territorial doivent être coordonnés. D'autre part, il convient de viser un accroissement de la part ferroviaire dans la répartition modale en trafics voyageurs et marchandises, aussi bien au niveau national qu'international.

### Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2022/2023
Part du rail dans le trafic voyageurs motorisé en %	13,7	13,8	16,8	18,4		↗
Part du rail dans l'ensemble du trafic marchandises en %	36,7	37,5	37,7	37,8	–	→

Part du chemin de fer dans le trafic voyageurs motorisé et dans l'ensemble du trafic marchandises sur rail et sur route; calcul basé sur la prestation de transport en Suisse en voyageurs-kilomètres, hors mobilité douce, respectivement en tonnes-kilomètres nettes-nettes. Calcul effectué sur la base de données de l'Office fédéral de la statistique – Mobilité et transports, publié en décembre 2024.

### Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en %	–40,3	0,4	35,3	15,5	2,6	↘
Hausse de la demande pendant les heures creuses en %	–39,9	8,5	36,2	17,1	2,4	↘

Heures de grande affluence: du lundi au vendredi, de 6h00 à 8h59 ainsi que de 16h00 à 18h59.

ODD

Informations complémentaires



Mobilité durable | CFF

## Sécurité et résilience.

Un réseau ferroviaire performant, stable et résilient contribue grandement à une économie et une société sûres et efficaces. D'une part, les CFF protègent leur exploitation des attaques du cyberspace, car sans infrastructure informatique sûre, aucun train ne pourrait circuler. D'autre part, les CFF mettent en œuvre des mesures adaptées pour minimiser les répercussions du changement climatique. Avec l'essor de la numérisation, les CFF traitent également une quantité croissante de données de la clientèle. En prendre le plus grand soin fait partie de leur principale mission.

159

### Protection des données de la clientèle.

#### Objectif stratégique.

Les CFF traitent les données de la clientèle avec retenue et exclusivement dans l'objectif d'offrir une valeur ajoutée. Ils ne vendent aucune donnée de la clientèle et donnent à chacune et chacun la possibilité de refuser le traitement de ses données pour voyager de manière anonyme, c'est-à-dire sans que les données personnelles soient saisies.

#### Plaintes en lien avec des données de la clientèle.

En 2024, aucune plainte significative n'a été enregistrée. De manière générale, les exigences en matière de protection des données restent élevées. Les CFF ont mis en place les processus et instruments nécessaires et s'efforcent de les améliorer en continu.

ODD



Informations complémentaires



Protection des données | CFF

## Cybersécurité.

### Objectif stratégique.

Les CFF protègent leurs données et applications dans les systèmes, installations et véhicules en adéquation avec les risques et les rendent résistantes aux menaces tout en tenant compte des contraintes économiques. D'ici à 2026, les CFF entendent améliorer sans relâche le degré de maturité de la sécurité informatique.

160

### Nombre d'incidents de cybersécurité.

Pour des raisons de confidentialité, les CFF ne publient aucun chiffre sur les incidents affectant la cybersécurité.

Pour plus d'informations sur les mesures relatives à la cybersécurité, voir le chapitre «Pour un chemin de fer robuste», page 23.

ODD

Informations complémentaires



La cybersécurité pour  
protéger les CFF | CFF

## Adaptation au changement climatique.

### Objectif stratégique.

Les CFF connaissent les risques et les opportunités liés aux effets du changement climatique. Ils augmentent leur capacité de résistance par des mesures d'adaptation et réduisent en permanence les effets négatifs sur la sécurité, la ponctualité, la disponibilité et la satisfaction de la clientèle. Ils garantissent les aptitudes et la santé du personnel et tiennent compte des changements climatiques lors des achats. Ainsi, les CFF réduisent le risque de dommages significatifs causés par les intempéries sur les personnes, l'environnement, l'infrastructure, le matériel roulant, les bâtiments, les biens et les installations.

### Protection contre les risques naturels.

Les quelque 6000 ouvrages de protection et 870 000 m<sup>2</sup> de forêts protectrices ainsi que le concept de surveillance et d'alerte professionnel permettront aux CFF de continuer à se préserver des dommages corporels et dégâts matériels liés aux dangers naturels. Les CFF prennent en compte les effets supposés du changement climatique, notamment lors de la conception d'ouvrages importants, tels que les ponts et les aqueducs. Ces 15 dernières années, ils ont toujours anticipé correctement les tendances. Ils ont ainsi empêché que les répercussions des risques naturels liés aux changements climatiques s'aggravent. Tout comme en 2023, les CFF ont investi près de sept millions de francs pour l'entretien et le maintien des mesures de protection, et entre trois et huit millions de francs dans de nouvelles mesures.

### Température à bord des trains.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Disponibilité des climatisations à bord des trains en %	92,5	95,2	96,0	98,8	99,4	→

Le calcul de la disponibilité des climatisations repose sur les messages de dérangement reçus par type de flotte. La durée d'indisponibilité (du début du dérangement à la clôture du message) est calculée en demi-journées.

### État des voies.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre pour 100 km de voie principale</b>						
Ruptures de rails	0,22	0,30	0,14	0,08	0,08	→
Déformations de la voie	0,11	0,13	0,30	0,28	0,19	↘

Le concept de rupture de rail désigne un rail séparé en deux ou plusieurs parties ou dont un fragment de matériau s'est détaché, créant une entaille d'au moins 50 mm de long et 10 mm de profondeur dans la surface de roulement. Les déformations de voie se composent du nombre de déjettements de la voie (> 50 mm) et d'écrasements (< 50 mm).

161

### Retards dus à des conditions climatiques extrêmes.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Minutes de retard des voyageuses et voyageurs en raison de dérangements des installations d'infrastructure des CFF dus à des conditions météorologiques et environnementales anormales, en millions de minutes	0,9	3,7	0,3	0,7	2,2	↗

Les minutes de retard de chaque train n'arrivant pas à l'heure (3 minutes ou plus) sont multipliées par le nombre de voyageuses et voyageurs descendant du train. Seules les minutes de retard directement provoquées et clairement attribuables à une cause sont prises en compte.

Les conditions climatiques exceptionnelles ont eu un impact majeur sur la ponctualité du trafic en 2024, avec une augmentation des retards des voyageuses et voyageurs d'environ 1,5 million de minutes (+206%), soit 2,2 millions de minutes au total. Les chutes de neige plus fréquentes que la normale ont été le principal facteur de la dégradation du service par rapport à 2023.

Pour plus d'informations sur l'adaptation au changement climatique, voir le chapitre «Objectif climat», pages 140-142.

ODD



Informations complémentaires



Risques naturels et changement climatique | CFF

## Achats durables.

Les entreprises ont la responsabilité de garantir la protection de l'environnement et de la société dans leurs chaînes d'approvisionnement. Les marchandises et services achetés doivent être produits dans des conditions favorables à un rapport responsable à l'humain et à la nature. Les CFF comptent parmi les principaux commanditaires de Suisse et travaillent avec des milliers de fournisseurs. Ils respectent les objectifs relatifs aux procédures de soumission des marchés publics et tiennent ainsi compte non seulement du prix et de la qualité lors de l'adjudication, mais aussi des aspects écologiques et sociaux. De cette manière, ils entendent limiter les coûts environnementaux indirects et assumer leur obligation de diligence dans la chaîne d'approvisionnement en matière de respect des droits de l'homme.

### Objectif stratégique.

Les CFF font avancer activement la transformation vers une culture des achats durable, axée sur la qualité, au sens de la nouvelle loi fédérale et de l'ordonnance sur les marchés publics (LMP/OMP). Ils se sont fixé les objectifs correspondants: d'ici à 2027, les CFF s'engagent à porter leur score sur la plate-forme d'évaluation EcoVadis à 80 points dans le domaine des achats responsables. Par ailleurs, les fournisseurs à risque sont évalués sur leur durabilité et obtiennent en moyenne 50 points sur 100. Enfin, les CFF réduisent la probabilité de violation des droits du travail et des droits de l'homme par les fournisseurs sélectionnés en exigeant des certificats des fournisseurs à risque et en menant des audits.

### Maturité des achats durables.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Évaluation EcoVadis des achats durables des CFF en points (1-100)	60	70	70	60	60	→

Les CFF font l'objet d'une réévaluation tous les deux ans. La prochaine aura lieu en 2025.

**Fournisseurs ayant fait l'objet d'un contrôle sur la base de critères écologiques et sociaux.**

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Évaluation de la durabilité des fournisseurs</b>						
Nombre de fournisseurs avec une évaluation globale de la durabilité	129	173	249	289	323	↗
Valeur moyenne de tous les fournisseurs évalués en points (1-100)	60,6	59,6	58,8	59,8	61,5	↗

Fin 2024, les CFF avaient soumis 323 fournisseurs à une évaluation de durabilité, atteignant ainsi l'un de leurs objectifs stratégiques. En 2025, ils se concentreront sur l'amélioration de leur propre score EcoVadis en matière d'achats durables et fixeront un nouvel objectif pour la performance de durabilité des fournisseurs.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre d'audits sociaux menés</b>						
Audit initial	1	0	1	1	4	↗
Recertification	5	6	3	5	3	↘

Pour plus d'informations sur les achats durables, voir le chapitre «Pour la société», page 43.

**ODD**



**Informations complémentaires**



Approvisionnement durable | CFF

# Nous sommes un employeur responsable.

164

## Employeur attrayant.

Les CFF, qui comptent parmi les principaux employeurs de Suisse, sont responsables des conditions de travail de quelque 35 500 collaboratrices et collaborateurs. Grâce aux nombreux profils métier qui existent au sein de l'entreprise, ils peuvent encourager activement leur personnel en fonction des besoins et ambitions individuels. Les CFF forment de nombreux jeunes et personnes en reconversion professionnelle, et contribuent ainsi de façon essentielle à l'économie suisse.

## Conditions d'emploi.

### Objectif stratégique.

Les CFF font partie des meilleurs employeurs de Suisse. Ils offrent d'excellentes conditions-cadres à des femmes et des hommes engagés, à toutes les étapes de la vie. Les CFF assurent des conditions d'engagement modernes et des solutions adaptées aux environnements de travail spécifiques, notamment pour ce qui est du temps et du lieu de travail, des formes de collaboration, des modèles de vie et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Ils offrent une rémunération conforme au marché, aux exigences et à la performance. Ils augmentent la part des emplois à temps partiel afin de rester un employeur attractif et d'attirer de nouveaux talents. Des collaboratrices et collaborateurs motivés et engagés sont indispensables pour fournir des prestations et services de qualité. C'est pourquoi les CFF visaient pour 2024 une motivation du personnel de 79 points.

### Effectif.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de collaboratrices et collaborateurs en ETP	33 498	33 943	34 227	34 987	35 569	↗
dont CFF SA et CFF Cargo SA (Suisse)	27 788	28 172	29 005	29 697	30 151	↗
dont filiales	5711	5770	5222	5290	5 418	↗
Fluctuation en ETP	1716	1932	2033	2211	2 138	↘
Part du personnel à temps partiel en %	22,3	22,9	23,4	24,4	25,4	↗
dont femmes	55,2	56,2	55,6	56,2	56,9	↗
dont hommes	14,8	15,3	15,9	16,7	17,5	↗

### Congé parental.

En matière de congé parental, les CFF vont au-delà des droits légaux. Ils garantissent à leurs collaboratrices un congé de maternité de 18 semaines à la naissance d'un enfant. Les pères bénéficient d'un congé de paternité d'une durée de 20 jours. Le congé pour adoption est de 20 jours. En outre, il est possible de demander un congé non rémunéré d'une durée maximale de trois mois pour l'éducation des enfants. Le personnel est informé de ses droits aux congés. Les CFF s'engagent en faveur d'une conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Ils proposent plusieurs offres de conseil aux membres de leur personnel et permettent des modèles de travail flexibles. De plus, avec FamilyCare, les CFF soutiennent les parents dans l'organisation et le financement d'une garde externe à la famille.

Concernant le nombre exact de collaboratrices et collaborateurs ayant pris un congé parental en 2024, les CFF n'ont généré aucun indicateur. Il en va de même pour le taux de retour au travail à l'issue du congé, qui n'est pas relevé non plus.

### Attrait en tant qu'employeur.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Rang selon le classement Universum</b>						
<b>Étudiantes et étudiants</b>						
Commerce	24	23	15	21	23	↗
Ingénierie	4	5	5	3	2	↘
Informatique	5	8	9	8	5	↘
Sciences naturelles	8	16	12	10	7	↘
<b>Professionnelles et professionnels</b>						
Commerce	12	9	8	2	4	↗
Ingénierie	2	1	3	1	1	→
Informatique	4	4	7	3	4	↗
Sciences naturelles	9	9	-	8	7	↘

Universum, numéro 1 mondial dans le domaine de l'image de marque des employeurs, dresse dans 23 pays, dont la Suisse, un classement des 100 employeurs les plus appréciés. Chaque année, Universum publie des classements spécifiques aux branches, qui s'appuient sur les réponses d'étudiantes et étudiants d'universités et de hautes écoles ainsi que de personnes actives.

### Satisfaction du personnel.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre de points</b>						
Satisfaction du personnel	70	71	71	72	73	↗
Motivation du personnel	77	78	78	79	80	↗

L'enquête auprès du personnel s'est déroulée du 17 septembre au 10 octobre 2024. 23 105 collaboratrices et collaborateurs y ont participé (74% des effectifs, comme en 2023), soit 507 personnes de plus que l'année précédente. Variable de pilotage stratégique, la motivation du personnel revêt un caractère déterminant pour les CFF. Elle se compose des éléments «Satisfaction au travail» (73 points, +1), «Engagement envers les CFF» (85 points, +2) et «Contribution personnelle à la réalisation des objectifs du groupe» (83 points, +/-0).

Pour plus d'informations sur la satisfaction du personnel, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 30.

ODD

Informations complémentaires



Avantages  
sociaux | CFF

## Formation et perfectionnement.

### Objectif stratégique.

Les CFF identifient les changements potentiels dans les secteurs professionnels et développent les compétences-clés nécessaires de leurs collaboratrices et collaborateurs. La planification stratégique régulière des ressources et des secteurs professionnels leur permet de conserver durablement une main-d'œuvre qualifiée dans un souci d'anticipation.

166

### Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre de places de formation occupées aux CFF par «login formation professionnelle SA»</b>						
dont apprenties et apprentis	1 358	1 392	1 410	1 448	1 468	↗
dont stagiaires	162	162	155	156	140	↘
Nombre de formations terminées avec succès	578	564	578	579	575	→
Nombre de formations terminées avec succès en %	98,3	97,2	96,8	97,9	97,6	→
Part des apprenties et apprentis embauchés par les CFF en %	64,4	66,3	68,7	66,8	61,4	↘

### Formation du personnel des locomotives, des trains et de vente.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre de personnes en formation pour devenir</b>						
mécanicienne ou mécanicien de locomotive	-	258	232	219	225	↗
cheffe ou chef circulation des trains	-	81	90	126	130	↗
assistante ou assistant clientèle	-	256	112	176	230	↗
conseillère ou conseiller à la clientèle	-	29	52	77	60	↘

Les chiffres concernant les mécaniciennes et mécaniciens de locomotive incluent les secondes formations pour le trafic voyageurs, catégorie B (exécution de l'ensemble des mouvements de manœuvre et conduite de tous les types de trains). Les chiffres concernant les assistantes et assistants clientèle ainsi que les conseillères et conseillers à la clientèle tiennent compte uniquement des secondes formations.

### Jours-participants aux événements de formation et de perfectionnement en présentiel.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Jours-participants aux cours de perfectionnement et formations	99 282	112 210	112 755	123 067	126 351	↗

Le nombre de jours de cours est multiplié par le nombre de personnes participantes. Une manifestation sur deux jours comptant 20 personnes donne 40 jours-participants.

### Un programme visant à garantir la pérennité du personnel.

Le développement extrêmement rapide de l'intelligence artificielle générative (IA générative) peut modifier fondamentalement le travail au quotidien. Pour préparer leur personnel à ces changements, les CFF ont mis au point en 2024 une formation de base très complète sur le sujet. En outre, ils analysent les effets de l'IA générative sur les différentes professions représentées au sein de l'entreprise et développent des offres spécifiques afin de soutenir au mieux leur personnel. En proposant cette formation et différents exposés, les CFF permettent à leurs collaboratrices et collaborateurs de se familiariser avec cette nouvelle technologie et les aident à surmonter leurs éventuelles appréhensions.

Il est essentiel que le personnel comprenne bien toute la complexité du système ferroviaire pour contribuer activement à la réussite de l'entreprise. C'est pourquoi les CFF ont mis en œuvre de nouvelles mesures au cours de l'exercice sous revue, afin de faciliter l'entrée en fonction des nouveaux membres du personnel. Par exemple, le savoir-faire ferroviaire pluridisciplinaire, auquel le groupe attache une grande importance, leur est transmis dans le cadre de parcours d'apprentissage virtuels. La nouvelle offre «Visite découverte» encourage les échanges sur le terrain ainsi que la compréhension des processus en amont et en aval. De plus, les CFF ont posé en 2024 les bases d'une gestion effective du savoir au sein de l'entreprise.

Pour plus d'informations sur le développement de la formation initiale et continue, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 31.

167

ODD

Informations complémentaires



Carrière et développement | CFF

## Santé et sécurité au travail.

Le personnel des CFF exerce 150 métiers présentant des exigences et des risques très différents en matière de santé et de sécurité. Les CFF accordent une attention particulière aux activités physiquement difficiles, aux travaux dangereux – par exemple sur le faisceau de voies – et au travail en équipe. En parallèle, ils considèrent la santé physique comme un élément fondamental du bien-être global de leur personnel. Par conséquent, les CFF soutiennent leurs collaboratrices et collaborateurs dans leurs difficultés personnelles et professionnelles. L'entreprise contribue ainsi à réduire le nombre de jours d'absence, les coûts y afférents et la souffrance individuelle.

168

### Objectif stratégique.

Au cours des trois prochaines années, les valeurs cibles relatives aux indicateurs d'épuisement, de santé professionnelle et de résilience organisationnelle doivent rester inchangées. Le nombre de jours d'absence par poste à temps plein ne doit par ailleurs pas augmenter plus que de façon modérée – et ce en dépit du changement démographique aux CFF. Les CFF souhaitent maintenir le nombre d'accidents professionnels à un niveau faible d'ici à la fin 2025.

### Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Valeurs de l'enquête réalisée auprès du personnel en points (0-100)</b>						
Épuisement	37	37	37	37	36	↘
Santé au travail	84	83	82	83	83	→
Résilience organisationnelle	73	74	74	74	75	↗

La catégorie «Épuisement» comprend le sentiment de surmenage, de perte d'énergie et d'abattement. Plus cette valeur est basse, plus l'épuisement est faible. La «santé au travail» reflète aussi bien l'auto-évaluation actuelle de sa propre santé que celle dans deux ans. Plus cette valeur est élevée, meilleure est la santé au travail. La «résilience organisationnelle» ou l'indice de santé organisationnelle (Georg Bauer et Gregor Jenny, Université de Zurich) complète les mesures relatives à l'«énergie organisationnelle» (Heike Bruch, Université de Saint-Gall) par la dimension de performance en matière de santé. La «résilience organisationnelle» reflète le rapport entre les ressources et les charges pour une unité d'organisation: 0 = charges fortement dominantes, 50 = équilibre des ressources et des charges, 100 = ressources fortement dominantes.

### Absences pour maladie ou accident.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de jours d'absence par ETP pour maladie ou accident	13,2	13,2	15,3	14,4	14,9	↗

Le nombre de jours d'absence par poste à temps plein (ETP) est en hausse par rapport à l'année précédente. Après une année 2022 exceptionnelle marquée par un nombre historiquement élevé de cas de COVID-19 et de grippe, la situation est revenue à la normale en 2023 pour s'approcher des valeurs qui prévalaient avant la pandémie. Bien que cette tendance se soit confirmée au premier trimestre 2024, de nouveaux phénomènes sont apparus au cours des trimestres qui ont suivi. D'avril à octobre 2024, les CFF ont enregistré un nombre de jours d'absence jamais atteint auparavant. Cette hausse est probablement liée au fait que, d'une part, les cas de maladie respiratoire ont augmenté tout au long de l'année (notamment pendant l'été) et que, d'autre part, le système immunitaire de nombreuses personnes reste affaibli depuis la pandémie. Par ailleurs, les maladies psychiques ont encore augmenté et le comportement des collaboratrices et collaborateurs en matière de santé a évolué. Le personnel a en effet tendance à se mettre en arrêt pour une courte durée en cas de maladie sans gravité ou de léger malaise. Ces phénomènes varient fortement selon la catégorie professionnelle, la classe d'âge, le sexe et la région linguistique, si bien que des mesures différenciées sont nécessaires.

169

### Blessures professionnelles.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Nombre de décès dus à des accidents professionnels	0	0	3	1	1	→

De plus, en 2024, un collaborateur d'une entreprise tierce est décédé lors d'un accident professionnel survenu au cours de travaux réalisés pour les CFFF.

Les CFF ont déploré un accident professionnel ayant entraîné le décès d'un collaborateur de CFF Cargo en 2024. Le nombre d'accidents professionnels mortels reste donc stable par rapport à 2023. Les accidents professionnels entraînant des jours d'absence et les accidents professionnels graves ont globalement diminué par rapport à l'année précédente. Le programme de sécurité récemment recentré a porté ses fruits grâce à des mesures favorisant la sécurité de l'exploitation et la sécurité au travail. Outre des effets à moyen et long termes, ces mesures produisent d'ores et déjà des résultats immédiats.

Pour plus d'informations sur la sécurité au travail, voir le chapitre «Pour un chemin de fer robuste», pages 22-23.

#### ODD



#### Informations complémentaires



Santé | CFF

## Diversité et égalité des chances.

Les CFF emploient du personnel originaire de toutes les régions linguistiques de Suisse, et de 110 pays au total. Tous doivent pouvoir évoluer dans un environnement de travail leur permettant de mettre à profit leurs points forts, leurs expériences et leur mode de pensée – indépendamment de leur origine, de leur langue, de leur sexe et de leur identité sexuelle, de leur âge, de leur orientation sexuelle et de leur religion. Les CFF traitent chaque individu avec respect et ne tolèrent aucune forme de discrimination ou de harcèlement. Ils plaident en outre en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

### Objectif stratégique.

Les CFF ont pour ambition de doter chaque équipe de direction composée de plus de six membres de deux femmes ou plus d'ici la fin de l'année 2025. En outre, chaque équipe de direction à la tête d'une unité d'affaires CFF devrait inclure des membres parlant différentes langues.

### Diversité au sein des organes de contrôle et du personnel.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Part de femmes en %</b>						
aux CFF	18,4	18,8	19,0	19,4	19,9	↗
parmi les cadres dirigeants	14,3	15,0	16,1	17,6	18,5	↗
au sein de la Direction du groupe	0,0	12,5	12,5	22,2	22,2	→
au Conseil d'administration	33,3	33,3	33,3	44,4	44,4	→
parmi les nouvelles personnes recrutées	24,6	26,3	22,0	24,6	26,3	↗
<b>Cadres dirigeants en fonction de la langue de communication en %</b>						
allemand	78,0	77,0	76,6	76,5	76,1	→
français	16,0	16,6	16,9	16,9	17,0	→
italien	6,0	6,4	6,5	6,7	7,0	↗

### Système salarial non discriminatoire.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Inégalité salariale liée au sexe en défaveur des femmes en % chez CFF SA	0,4	0,6	0,7	0,5	0,1	↘

À la demande des CFF, le Competence Centre for Diversity and Inclusion (CCDI) de l'Université de Saint-Gall réalise tous les ans depuis 2015 une analyse de l'équité salariale. Le label «We Pay Fair» est accordé lorsque, selon Logib, l'instrument mis à disposition par la Confédération, la part inexplicquée de différence salariale entre les femmes et les hommes ne dépasse pas le seuil de tolérance de 5%.

Les CFF ont de nouveau obtenu un excellent résultat lors de l'examen 2024 de l'égalité salariale (réalisé en externe depuis 2015). Le label «We Pay Fair» a été confirmé sans réserve. Avec un coefficient de genre de 0,1% en défaveur des femmes, les CFF ont encore amélioré leur résultat déjà très bon de l'année précédente en la matière (2023: 0,5%).

## Non-discrimination.

	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
<b>Nombre de cas ouverts</b>						
Discrimination	-	-	9	19	31	↗
Mobbing	-	-	21	27	49	↗
Harcèlement sexuel	-	-	14	36	44	↗

Sont indiqués les signalements reçus par la Consultation sociale en 2024 et pour lesquels un cas a été ouvert. La personne à l'origine de l'annonce détermine s'il s'agit selon elle de mobbing, de harcèlement sexuel ou de discrimination. Les données fournies ici ne tiennent pas compte d'une éventuelle classification différente après l'enquête. L'indicateur a été ajusté en 2023. L'année 2022 a été réévaluée à l'aune du nouvel indicateur pour établir une base de comparaison homogène.

171

Fin 2023, les CFF ont mené une enquête interne sur les thèmes de la discrimination, du mobbing et du harcèlement sexuel. La sensibilisation liée à cette enquête et aux mesures mises en place explique en grande partie la hausse des signalements en 2024 par rapport à l'année précédente.

Pour plus d'informations sur le thème de la diversité et de l'égalité des chances, voir le chapitre «Pour nos collaboratrices et collaborateurs», page 32-33.

### ODD



### Informations complémentaires



Diversité et inclusion |  
 CFF

# Index TCFD.

## Gouvernance.

172

Présentation	Informations	Emplacement
Gouvernance des risques et opportunités liés au climat.	a. Surveillance des risques et opportunités liés au climat par le Conseil d'administration et la Direction du groupe.	p. 142-144
	b. Rôle du management dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	p. 142-144

## Stratégie.

Présentation	Informations	Emplacement
Répercussions effectives et potentielles des risques et des opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.	a. Risques et opportunités liés au climat pour l'organisation à court, moyen et long termes.	p. 139-141
	b. Répercussions des risques et opportunités liés au climat sur l'activité commerciale, la stratégie et la planification financière.	p. 136-141
	c. Résilience de la stratégie face à différents scénarios climatiques, notamment celui d'un réchauffement de 2° C ou moins.	p. 141

## Management du risque.

Présentation	Informations	Emplacement
Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques.	a. Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat.	p. 140-143
	b. Processus de gestion des risques liés au climat et de la planification financière de l'organisation.	p. 140-143
	c. Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le management du risque général.	p. 142

## Indicateurs et objectifs.

Présentation	Informations	Emplacement
Indicateurs et objectifs d'évaluation et de gestion des risques et des opportunités significatifs liés au climat.	a. Indicateurs retenus pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat, conformes au processus de management du risque et de la stratégie.	p. 137-139, 142
	b. Émissions de gaz à effet de serre des scopes 1, 2 et, le cas échéant, 3, ainsi que risques correspondants.	p. 138, 145-148
	c. Objectifs de gestion des risques et des opportunités liés au climat, y compris résultat attendu.	p. 136-139

# Index GRI.



CONTENT INDEX  
ADVANCED SERVICE

2025

Dans le cadre du service «Content Index - Advanced», GRI Services a examiné l'index GRI pour s'assurer que sa présentation était claire, conforme aux exigences en matière d'établissement de rapports des normes GRI, et accessible aux parties prenantes. Ce service a été réévalué pour la version allemande du rapport.

Déclaration d'application: les CFF ont communiqué les informations dans le respect des normes GRI pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.  
GRI 1 appliquée: GRI 1: bases 2021  
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s): aucune

173

## Informations générales

Source	Élément d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>L'organisation et ses pratiques de reporting</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	p. 52
	2-2 Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	p. 133
	2-3 Période, fréquence et point de contact du reporting	p. 133, 177
	2-4 Reformulations d'informations	p. 133
	2-5 Assurance externe	p. 133
<b>Activités et travailleurs</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	p. 5-6, 131
	2-7 Employés	<a href="#">Personnel   cff.ch</a>
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	<a href="#">Location de personnel   cff.ch</a>
<b>Gouvernance</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-9 Structure et composition de la gouvernance	p. 52-53
	2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 59, 65
	2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 55-56
	2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	p. 59-60, 177
	2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	p. 61, 69
	2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	p. 61, 177
	2-15 Conflits d'intérêts	p. 55-56, 66
	2-16 Communication des préoccupations majeures	p. 61
	2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 55-58, 65-69
	2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	p. 61
	2-19 Politiques de rémunération	p. 70
	2-20 Processus de détermination de la rémunération	p. 70-71
	2-21 Ratio de rémunération totale annuelle	p. 70
<b>Stratégie, politiques et pratiques</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	<a href="#">Engagement en faveur du développement durable   cff.ch</a>
	2-23 Engagements politiques	p. 62-63, 74
	2-24 Intégration des engagements politiques	p. 61-62
	2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	p. 62-63, 159
	2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	p. 62-63
	2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	p. 62-63
	2-28 Adhésions à des associations	p. 52
	<b>Engagement des parties prenantes</b> GRI 2: Informations générales 2021	2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes
2-30 Négociations collectives		<a href="#">CCT   cff.ch</a>

## Thèmes pertinents

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission	
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	p. 132	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	p. 133	
<b>Émissions de gaz à effet de serre</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 305: Émissions 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Protection du climat   cff.ch</a>	
	305-1 Émissions directes de GES (scope 1)	p. 145	
	305-2 Émissions indirectes de GES (scope 2)	p. 145	
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	p. 146	
	305-4 Intensité des émissions de GES	p. 147	
	305-5 Réduction des émissions de GES	p. 36, 147	
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	p. 147	
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), d'oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ) et autres émissions atmosphériques significatives	p. 148	
<b>Énergie</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 302: Énergie 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Énergie durable   cff.ch</a>	
	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	p. 149	
	302-3 Intensité énergétique	p. 37-38, 149	
	302-4 Réduction de la consommation énergétique	p. 37-38, 150	
Indicateur CFF	Énergies renouvelables	p. 38, 150	
<b>Consommation de ressources</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 301: Matières 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Économie circulaire   cff.ch</a>	
	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	p. 151	
	301-2 Matières recyclées utilisées	p. 36-37, 152	
<b>Déchets</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 306: Déchets 2020	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Gestion des déchets   cff.ch</a>	
	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI   cff.ch</a>	
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	<a href="#">Approche managériale sur le thème des déchets selon le GRI   cff.ch</a>	
	306-3 Déchets générés	p. 152	
<b>Biodiversité</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 GRI 304: Biodiversité 2016	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Biodiversité   cff.ch</a>	
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	p. 154	
	Indicateurs CFF	Talus maintenus proches de l'état naturel sur les surfaces de biodiversité	p. 38, 153
		Passage des animaux sauvages et des petits animaux	p. 154
<b>Construction durable et développement des sites</b>			
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Développement durable   cff-immobilier.ch</a>	
	Indicateurs CFF	Constructions nouvelles certifiées durables	p. 155
		Installations de chauffage alimentées par des sources renouvelables	p. 155

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>Accessibilité</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 Indicateurs CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Mobilité accessible   cff.ch</a>
	Gares permettant un accès au chemin de fer sans obstacles	p. 18, 156
	Utilisation de matériel roulant accessible	p. 18, 157
	Mesures de transition et de remplacement	p. 18, 157
	Niveau d'accessibilité des points de contact numériques	p. 18, 157
<b>Transfert de la route au rail</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 Indicateurs CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Mobilité durable   cff.ch</a>
	Répartition modale en trafics voyageurs et marchandises	p. 25-26, 158
	Hausse de la demande pendant les heures de grande affluence en comparaison avec la demande pendant les heures creuses	p. 158
<b>Protection des données des clients</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Protection des données   cff.ch</a>
GRI 418: Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	p. 159
<b>Cybersécurité</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 Indicateur CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Cybersécurité   cff.ch</a> p. 23, 160
	Incidents de cybersécurité	Motif d'omission: contraintes de confidentialité. Explication: les CFF ne veulent donner aucune information sur la nature ni sur l'ampleur des incidents de cybersécurité à des hackers potentiels.
<b>Adaptation au changement climatique</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021 Indicateurs CFF	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Risques naturels et changement climatique   cff.ch</a>
	Protection contre les risques naturels	p. 25, 160
	Température à bord des trains	p. 160
	État des voies	p. 161
	Retards dus à des conditions climatiques extrêmes	p. 161
<b>Achats durables</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Approvisionnement durable   cff.ch</a>
GRI 204: Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	<a href="#">Finances   cff.ch</a>
GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	p. 163
GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	p. 43, 163
Indicateur CFF	Maturité des achats durables	p. 162
<b>Conditions d'emploi</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Avantages sociaux   cff.ch</a>
GRI 401: Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	p. 164
	401-3 Congé parental	p. 164-165
Indicateurs CFF	Attrait en tant qu'employeur	p. 30, 165
	Satisfaction du personnel	p. 30, 165

Source	Éléments d'information	Localisation/Motif d'omission
<b>Formation et perfectionnement</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Carrière et développement   cff.ch</a>
GRI 404: Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	p. 31, 166
	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	p. 166-167
Indicateurs CFF	Formation professionnelle initiale des apprenties et apprentis	p. 166
	Formation du personnel des locomotives, des trains et de vente	p. 166
<b>Santé et sécurité au travail</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Santé   cff.ch</a>
GRI 403: Santé et sécurité au travail 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-3 Services de santé au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	<a href="#">Santé et sécurité au travail   cff.ch</a>
	403-9 Accidents du travail	p. 22-23, 169
Indicateurs CFF	Auto-évaluation du personnel sur sa santé au poste de travail	p. 168
	Absences pour maladie ou accident	p. 31, 169
<b>Diversité et égalité des chances</b>		
GRI 3: Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	<a href="#">Diversité et inclusion   cff.ch</a>
GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés	p. 32, 59, 65, 170
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	p. 70
Indicateurs CFF	Système salarial non discriminatoire	p. 170
GRI 406: Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	p. 32-33, 171